



SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-11-294 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 09/11/2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 50

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton),, Joachim BOISARD, Pascal LELEU (suppléant d'Emeline Brisseau),, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER (suppléant de Martine Lecouleux),, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI

Absents : 17

Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Patrick JARJANETTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 11

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Patrick HUCHET pouvoir à Armand BATTISTON, Philippe MARIGOT pouvoir à Jérôme COSNARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 2024-2030

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville et du CISPD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2023,

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour se faire, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

Avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'agglomération a compté son 1^{er} quartier prioritaire sur la commune de Coutras, nommé « Quartier du Centre » (1 250 habitants). Elle s'est également vu attribuée le rôle de pilote stratégique du Contrat de Ville, auprès de la commune de Coutras qui prenait le rôle de pilote opérationnel, le tout avec le soutien de l'Etat.

Le 1^{er} janvier 2024 entreront en vigueur de nouveaux contrats de ville appelés « Engagements 2030 », proposant un cadre national beaucoup plus souple afin de privilégier les enjeux locaux.

Considérant que l'Etat propose de maintenir le « Quartier du Centre » de Coutras au regard de son éligibilité (même critères qu'en 2014), au bénéfice de 1 415 habitants au dernier recensement.

Considérant que la ville de Coutras a accepté cette proposition au regard d'indicateurs socio-économiques encore fragiles qui démontrent la nécessité de poursuivre cette politique publique ciblée.

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 a été travaillé par l'Etat, La Cali et la ville de Coutras, en associant l'ensemble des signataires précédent (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Gironde, Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux présents sur le quartier, les chambres consulaires et le Conseil Citoyen), et de nouveaux signataires à savoir la Mutualité Sociale Agricole, la Mission Locale du Libournais et l'Etablissement pour l'Insertion par l'Emploi.

L'ensemble des signataires s'engagent, à travers leurs moyens de droit commun et leurs crédits spécifiques le cas échéant, à participer à l'atteinte des orientations suivantes :

- Un territoire de plein emploi
- Un territoire attractif
- Mieux vivre dans son quartier
- Faire citoyenneté

La Cali, en tant que signataire, s'engage à conduire les projets communautaires en interrogeant systématiquement la place à donner au quartier prioritaire et par conséquent, à privilégier ainsi l'impact de ses politiques sur ce territoire. Elle allouera également chaque année un budget spécifique qui permettra de soutenir la mise en œuvre d'actions au bénéfice du quartier dès lors qu'elles s'inscrivent au plus près de ses champs de compétence.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer le contrat de ville du quartier Centre de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2024-2030 ainsi que ses avenants et tout document relatif à l'exonération des bailleurs sociaux de la Taxe Foncière sur le Propriété Bâties (TFPB) sur le quartier,

- allouer une enveloppe budgétaire annuelle destinée à financer des actions s'inscrivant dans le programme d'intervention du contrat de ville.

Imputations budgétaires : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne **22 novembre 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 033-200070092-20231115-2023_11_294-DE

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

S²LO

ID : 033-200070092-20231115-2023_11_294-DE



Engagements 2030 pour le Quartier du Centre de Coutras

**Contrat de ville de La Cali
2024-2030**

LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS 2030

Les signataires soussignés du contrat de ville de La Cali, s'engagent sur les principes suivants :

Article premier : Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Libournais s'applique au seul quartier prioritaire du centre désigné « Quartier du centre de Coutras » par le décret n°....., fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Article 2 : Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-après :

Au titre de « **Un Territoire de plein emploi** »

- Orientation n°1 : Renforcer la coordination locale des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du monde de l'entreprise sur le quartier
- Orientation n°2 : Faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
- Orientation n°3 : Développer une offre de formation adaptée sur le territoire
- Orientation n°4 : Favoriser l'entrepreneuriat sur le quartier

Au titre de « **Un Territoire attractif** »

- Orientation n°5 : Accompagner l'amélioration de l'habitat
- Orientation n°6 : Poursuivre la réhabilitation et restructuration urbaine du quartier
- Orientation n°7 : Garantir l'ordre public
- Orientation n°8 : Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle

Au titre de « **Mieux vivre dans son quartier** »

- Orientation n°9 : Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire
- Orientation n°10 : Renforcer l'accès aux soins et la prévention à la santé
- Orientation n°11 : Améliorer l'accès aux droits
- Orientation n°12 : Promouvoir la mobilité sur le territoire

Au titre de « **Faire Citoyenneté** »

- Orientation n°13 : Ancrer le Conseil Citoyen dans la gouvernance
- Orientation n°14 : Lutter contre toutes les formes de discriminations
- Orientation n°15 : Veiller à l'égalité femme/homme
- Orientation n°16 : Promouvoir les valeurs de la république et la laïcité

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le contrat de ville.

Article 4 : La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage présidé par le Préfet, le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais, le Maire de Coutras ainsi que l'ensemble des partenaires signataires.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet, du Président la Communauté d'Agglomération du Libournais et du Maire de la commune de Coutras, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Article 5 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuient sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens, constitués et organisés conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires.

Article 6 : le présent contrat pourra être modifié par avenant.

Fait à Coutras, le

**Madame la Préfète Déléguée à l'Égalité des
Chances de la Gironde**

**Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Libournais**

Lydia GUIROUS

Philippe BUISSON

Monsieur le Maire de Coutras

**Monsieur le Président du Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine**

Jérôme COSNARD

Alain ROUSSET

**Monsieur le Président du Conseil
Départemental de la Gironde**

**Madame la Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale**

Jean-Luc GLEYZE

Marie-Christine HEBRARD

**Monsieur le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**

**Madame la Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de Gironde**

Benoît ELLEBOODE

Christine MANSIET

**Monsieur le Directeur de la Mutualité
Sociale Agricole de Gironde**

**Monsieur le Directeur régional Nouvelle-
Aquitaine de la Caisse des Dépôts et
Consignations**

Daniel ABALEA

Patrick MARTINEZ

**Monsieur le Directeur Territorial
de Pôle Emploi**

**Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde**

Nicolas MOREAU

Patrick SEGUIN

**Madame la Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine –
Gironde**

Madame la Directrice de Gironde Habitat

Nathalie LAPORTE

Sigrid MONNIER

Monsieur le Directeur de Clairsienne

Monsieur le Directeur de Mésolia

Jean-Baptiste DESANLIS

Emmanuel PICARD

**Madame la Présidente du Conseil Citoyen de
Coutras**

**Monsieur le Président de l'Association
Régionale des Missions Locales**

Françoise DRI-STRAGIER

Thierry MARTY

Monsieur le Directeur de l'EPIDE de Bordeaux

Romain BOSSARD

PRÉAMBULE

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour se faire, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

La refonte de la géographie prioritaire par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a constitué une étape importante en définissant de nouveaux critères de taille et de revenu pour désigner les quartiers prioritaires, à savoir la concentration de plus de 1 000 habitants ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de l'unité urbaine.

C'est ainsi que de 2015 à 2023, La Cali et la ville de Coutras ont coordonné avec l'État leur 1^{er} contrat de ville sur l'unique quartier prioritaire de l'agglomération nommé « Quartier du Centre ». Il comprenait le centre-ville et un quartier à l'Est composé de résidences sociales, et comptait 1 250 habitants dont le revenu fiscal médian était de 10 400 euros (sachant que 11 000 euros correspondait à 60% du revenu médian de l'unité urbaine concernée).

Le 1^{er} janvier 2024 entreront en vigueur de nouveaux contrats de ville appelés « Engagements 2030 » qui reposent sur :

- une contractualisation resserrée autour d'enjeux et de projets territoriaux :
 - le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires,
 - la transition écologique et énergétique,
 - l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation et la lutte contre les discriminations,
 - la tranquillité et la sécurité publique.
- une participation citoyenne ravivée
- des cofinancements bien établis.

L'État propose de maintenir le « Quartier du Centre » de Coutras au regard de son éligibilité (même critères qu'en 2014). La ville de Coutras a accepté cette proposition au regard d'indicateurs socio-économiques encore fragiles qui démontrent la nécessité de poursuivre cette politique publique ciblée.

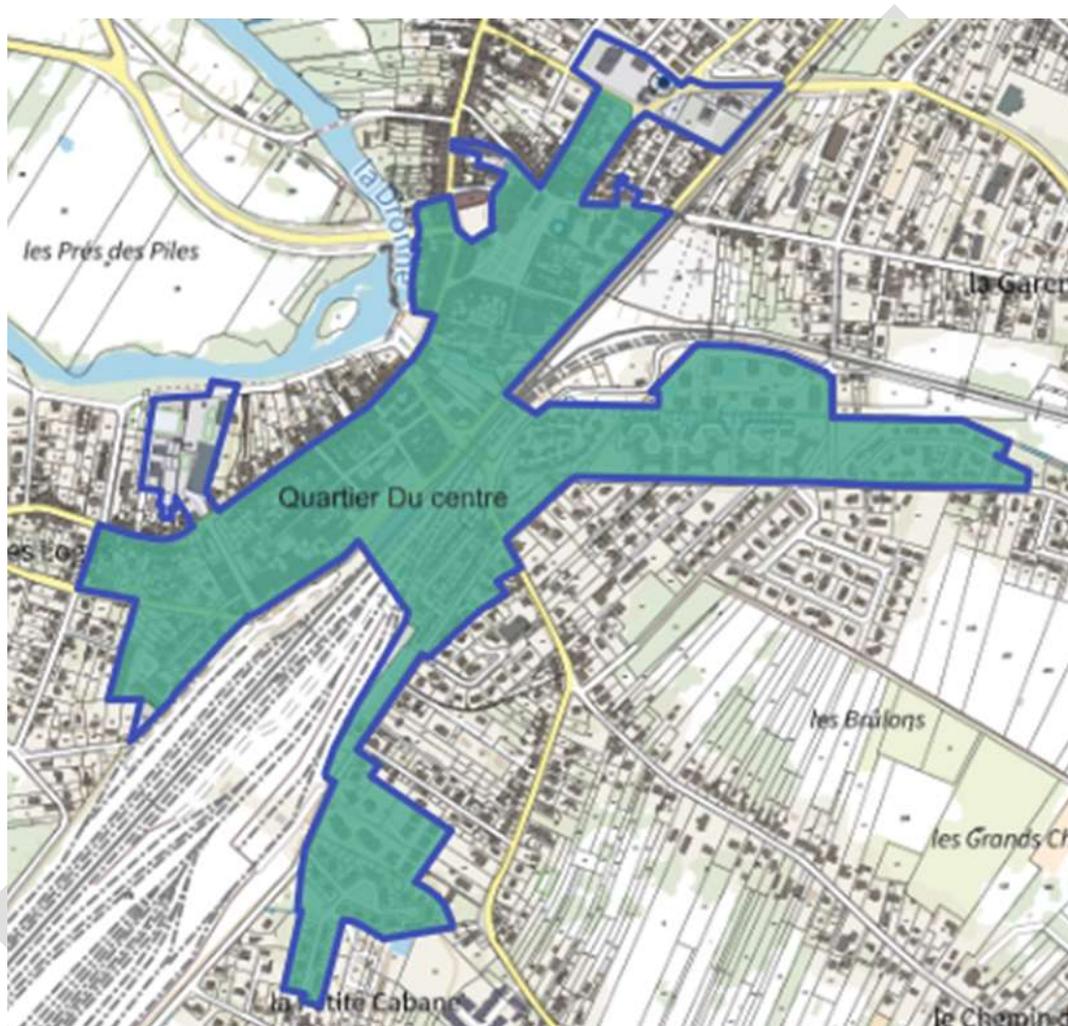
SOMMAIRE

Préambule	5
<u>I. Photographie du Quartier du Centre de Coutras</u>	7
A- Cartographie	7
B- Présentation du quartier	7
1. Approche socio-démographique	7
2. Fonctionnement urbain	9
3. Dynamique résidentielle	9
4. Approche commerciale	10
5. Transports en communs	10
6. Espaces partagés	10
<u>II. Grands enseignements de l'évaluation et stratégie du nouveau contrat</u>	11
A- Une évaluation encourageante	11
B- Un maintien en géographie prioritaire pour transformer l'essai	12
<u>III. Gouvernance et engagements des signataires</u>	13
A- Gouvernance et suivi du nouveau contrat de ville	13
B- Évaluation du nouveau contrat de ville	14
C- Engagements des signataires	14
<u>IV- Orientations stratégiques et plan d'action pour le quartier</u>	26
A- Un territoire de plein emploi	27
Orientation n°1 : Renforcer la coordination locale des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du monde de l'entreprise sur le quartier	28
Orientation n°2 : Faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi	30
Orientation n°3 : Développer une offre de formation adaptée sur le territoire	32
Orientation n°4 : Favoriser l'entrepreneuriat sur le quartier	33
B- Un territoire attractif	34
Orientation n°5 : Accompagner l'amélioration de l'habitat	35
Orientation n°6 : Poursuivre la réhabilitation et la restructuration urbaine du quartier	37
Orientation n°7 : Garantir l'ordre public	39
Orientation n°8 : Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle	40
C- Mieux vivre dans son quartier	42
Orientation n°9 : Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire	43
Orientation n°10 : Renforcer l'accès aux soins et la prévention à la santé	46
Orientation n°11 : Améliorer l'accès aux droits	48
Orientation n°12 : Promouvoir la mobilité sur le territoire	50
D- Faire citoyenneté	51
Orientation n°13 : Maintenir le Conseil Citoyen dans la gouvernance	52
Orientation n°14 : Lutter contre toutes les formes de discriminations	53
Orientation n°15 : Veiller à l'égalité femme/homme	54
Orientation n°16 : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité	56

I. PHOTOGRAPHIE DU QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS

A. Cartographie

L'ANCT a approuvé la nouvelle géographie prioritaire à l'échelle nationale. Ci-dessous, la cartographie telle que validée par le Quartier du centre de Coutras.

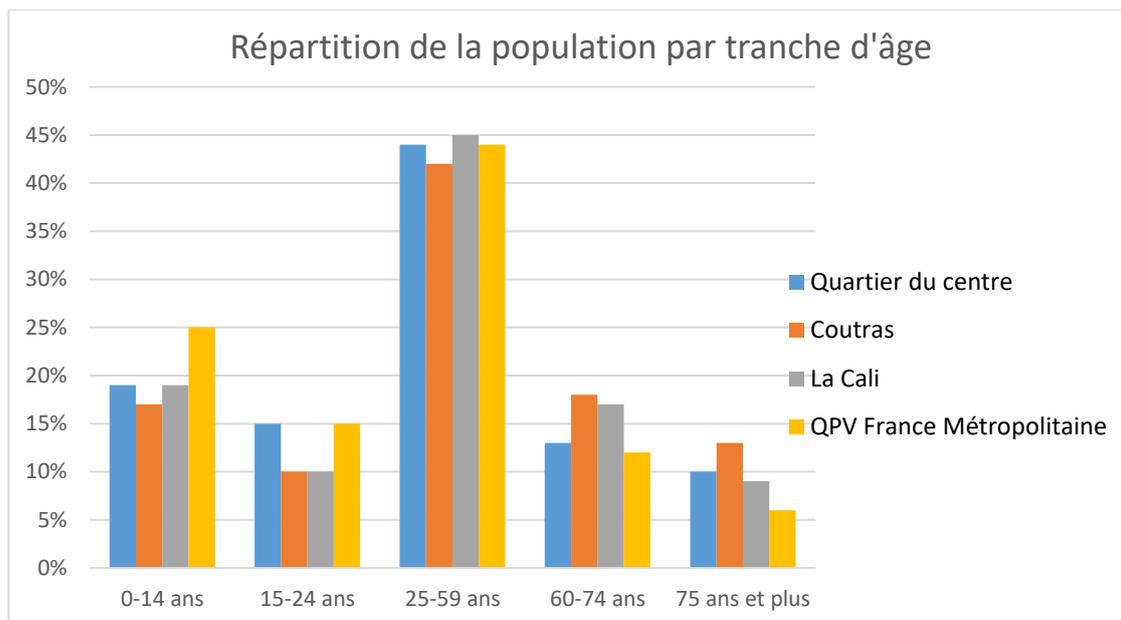


B. Présentation du quartier

1. Approche socio-démographique

Si le périmètre du quartier n'est pas modifié par rapport à 2014, **le contrat de ville s'adressera dorénavant à 1 415 habitants (INSEE 2017)** contre 1 250 connus précédemment (INSEE 2013) soit une hausse de 13.2% de population qui réside sur le quartier prioritaire.

Cette progression s'est forcément accentuée sur la période 2018-2022 grâce à une offre de logement plus attractive liée à la livraison de nouveaux logements sociaux, et à la mise sur le marché de logements inoccupés ayant bénéficié de l'OPAH-RU. Pour autant, aucune donnée plus récente n'est disponible.



Le Libournais étant un arrondissement plutôt rural, la population y est plus vieillissante même sur les communes qui jouent un rôle de polarité. Ainsi, **le Quartier du Centre a la particularité d'accueillir 23% de plus de 60 ans contre 18% dans les autres quartiers prioritaires de France Métropolitaine** ce qui peut poser la question de l'autonomie dans l'accès aux services, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel. Ce constat est à nuancer pour deux raisons : la présence d'un EHPAD au cœur du quartier qui contribue forcément à ces données, et le fait que le quartier compte tout de même moins de personnes âgées que la commune ou La Cali. Il ne s'agit donc pas d'un public spécifique à traiter à part entière dans le contrat de ville.

Le Quartier du Centre suit la même répartition de population que le reste du territoire sauf chez les jeunes adultes de **15-24 ans qui sont 15% sur le quartier contre 10% sur Coutras et La Cali. Cette population a des besoins spécifiques qu'il convient de prendre en compte dans le contrat de ville, tels que le bon déroulé de la scolarité, la poursuite d'études supérieures, la prévention des comportements à risque, entre autres.**

Les différentes populations du quartier ont certaines répercussions en termes de typologie de ménages et des besoins spécifiques qui en découlent :

- L'importance de la monoparentalité : en 2020, 1 famille sur 2 résidant sur le quartier est monoparentale (soit 55% des familles contre 32% sur La Cali). Il s'agit toutefois d'une situation identique à 2016. **Il y a un réel enjeu sur ce quartier en matière d'accompagnement à la parentalité, d'accès au mode d'accueil et de préparation au retour à l'emploi des parents seuls.**
- La surreprésentation des ménages composés de 1 personne (45%) – observée chez les personnes âgées et dans le cadre des décohabitations / départ des jeunes adultes de la famille (monoparentale) et la surreprésentation des ménages composés de 2 à 3 personnes (44%) – souvent les familles monoparentales. Les familles nombreuses ne sont pas très représentées sur le quartier.
- **Un parcours scolaire particulièrement court** : 45% des jeunes de 15 à 24 ans étaient scolarisés en 2017 soit 12 points de moins qu'à l'échelle de l'agglomération. Il peut s'agir d'une déscolarisation précoce dès 15 ans ou traduire une scolarité étudiante inexistante ou très courte, et de facto un bas niveau de formation. En effet, il convient de préciser que si les lycées généraux et professionnels les plus proches sont à Libourne (30 mn de bus gratuit au départ de Coutras), les universités sont centralisées sur la Métropole Bordelaise (environ 1h de trajet au départ de Coutras) ce qui constitue une difficulté pour les étudiants entre les temps de trajet, le coût des transports et/ou coût du logement. Il existe une offre post-bac limitée sur Libourne (7 formations Bac +2 à Bac +3 au lycée Max-Linder et au campus du lac de la CCI).

De plus, une vigilance est à porter en matière de réussite éducative sur le harcèlement scolaire avec une augmentation du nombre de dépôts de plainte de 100 % et donc une augmentation du nombre de cas de traités par la gendarmerie entre 2022 et 2023.

- **Une population plus éloignée de l'emploi** puisque en 2017 47,4% des 15-64 ans vivant dans le quartier sont en emploi contre 63,7% sur La Cali, un chiffre cohérent avec ce qui est observé dans les autres quartiers prioritaires de France Métropolitaine (45%). En volume, le Quartier du Centre ne dépasse pas les 300 demandeurs d'emploi de catégorie ABC depuis son entrée en géographie prioritaire, et ne se distingue pas des tendances observées sur La Cali si ce n'est sur les moins de 26 ans, dont la part est plus importante sur le quartier prioritaire (20% contre 16%).

L'évolution de la pauvreté sur le quartier prioritaire de Coutras est « seulement » de +1% entre 2013 et 2018, comme cela est observé en Nouvelle-Aquitaine. **En 2018, 37% des résidents du quartier ont un niveau de vie inférieur à 60% du revenu médian national, c'est-à-dire inférieur à 1 063€ par ménage.**

2. Fonctionnement urbain

La ville est composée de trois ensembles séparés par les coupures ferroviaires : secteur Ouest comprenant le quartier prioritaire, secteur Nord-Est et Sud-Est, de part et d'autre de la ligne de Périgueux-Bordeaux.



L'urbanisation de la commune est quasi continue, notamment le long des voies, et la municipalité souhaite urbaniser à court et moyen terme certaines emprises foncières dans les quartiers Est entre la voie ferrée et la déviation. Les équipements et les commerces étant localisés essentiellement dans le secteur Ouest, comprenant le centre-ville, où il est bon de maintenir les commerces et un marché couvert plus ouvert.

3. Dynamique résidentielle

Le logement, quant à lui, souffre de plusieurs problématiques : des problèmes structurels dans le parc privé ancien du centre-ville dus à la rétention (propriétaire ne souhaitant pas mettre leur bien à la vente), l'absence d'entretien et la dégradation.

Aussi, l'offre résidentielle est à compléter dans l'ancien, à travers des procédures aidées à mettre à l'étude, et dans le neuf, à travers des nouveaux produits et de nouvelles typologies qui pourraient trouver leur place sur du foncier mutable.

Une problématique d'autant plus prégnante que seuls 21% des logements sont composés d'1 ou 2 pièces dans le quartier alors que les personnes seules représentent 45% des ménages, soit près d'1 ménage sur 2. Il y a donc un enjeu à produire des logements plus petits, pour éviter le maintien dans les logements trop grands et plus chers.

4. Approche commerciale

Le centre-ville de Coutras constitue une polarité de commerces et services conséquente (110 établissements : sont compris toutes les entreprises à vocation commerciale installées dans le centre-ville, les commerces, les agences bancaires, immobilières, et quelques professions libérales telles que notaire, avocat). Ne sont pas pris en compte les établissements médicaux, qui sont au nombre de 30 (médical, paramédical, vétérinaire, etc.). Cependant, 41 locaux commerciaux sont vacants sur toute la commune en raison de la difficulté des services de la DGFIP à assurer la mutabilité du territoire ; et le turn-over de commerces y est fréquent. A côté de cela, Coutras bénéficie d'une offre de grande distribution conséquente ; elle constitue un soutien certain au centre-ville, ses commerces et son marché couvert qui ouvrira sur une nouvelle amplitude horaire (du mercredi au dimanche inclus). Le marché bihebdomadaire est complémentaire et est connu à l'échelle intercommunale.

5. Transports en commun

Située à 19 km de Libourne (25mn en voiture) et 57 km de Bordeaux (50mn en voiture), la commune de Coutras est accessible également en train grâce à la gare de Coutras installée dans le centre-ville (10mn à pied). Les temps de déplacement par voie ferroviaire sont assez concurrentiels : Libourne à 9 mn, Bordeaux à 36mn, Périgueux à 50mn.

Depuis 4 ans, le réseau de bus « Calibus » dessert de nombreux arrêts qui permettant de se rendre vers Libourne, d'une part et de se déplacer intra-muros grâce à la « Coutradette » navette entre le centre-ville et des zones résidentielles excentrées. Depuis peu juin 2023, un réseau de vélos à assistance électrique dispatchés sur la ville permet des trajets sur tous les sites, services et structures de la commune ; et un service de location longue durée est proposé aux habitants de l'agglomération pour des vélos à assistance électriques également.

6. Espaces de vie et équipements publics

En vert les différents espaces et équipements fréquentés par les habitants du quartier :



1 - Complexe sportif municipal J. Doursat (city-stade, piscine, ...), Espace Jeunes de La Cali, Service municipal des sports, MDA
2- Square Charles de Gaulle, bords de Dronne, Espace France Service, CCAS, Espace de vie social EDS
3- Commerces de centre-ville, Centre hospitalo-communal

4- Espace Culturel M. Druon, Ecole de Musique, Médiathèque, Espace de Co-Working, Mission Locale
5- Square Sully, Ecole de la 2^{ème} Chance, PLIE, Pôle Emploi, salle de spectacle Sully, Espace artistique F. Cluzet
6- Collège Henri de Navarre
7- Plaine des Sports Audebeau, patinoire Rink Hockey
Hors carte - Base de loisirs des Nauves desservie par le Calibus.

II. GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET STRATÉGIE DU NOUVEAU CONTRAT

A. Une évaluation encourageante

L'entrée du Quartier du Centre de Coutras en 2014 s'est faite avec un cadre national très prescriptif (loi du 21 février 2014) imposant quatre piliers constitutifs de la stratégie globale et cohérente à mener sur chaque quartier du territoire français. Ainsi, les orientations étaient nombreuses et les objectifs ambitieux au regard du diagnostic alarmiste qui était fait à la fois sur la situation socio-économique des habitants du quartier et sur le manque d'attractivité de ce dernier.

La concentration de précarité économique étant l'unique critère d'entrée en géographie prioritaire, **la priorité a été donnée dans cette première contractualisation de répondre aux difficultés sociales particulièrement prégnantes** : rompre l'isolement des individus, créer des temps et lieux de solidarités, soutenir la parentalité, proposer une offre socioculturelle accessible à tous, rapprocher les habitants des services publics pour permettre l'accès aux droits, etc. et **pour cela il a fallu aussi structurer un réseau d'acteurs associatifs susceptibles d'accrocher et de mobiliser le public.**

Ce plan d'action était complété par une nécessaire atteinte d'attractivité du quartier – et plus largement de la commune – afin de promouvoir économiquement le territoire pour créer de l'emploi localement, développer les solutions de mobilités pour multiplier les opportunités d'insertion et d'emploi des habitants en dehors de la commune, et d'améliorer la qualité de vie sur ce quartier.

Le premier contrat de ville du Quartier du Centre a été conduit de 2015 à 2023 avec une évaluation à mi-parcours en 2019 qui a permis de rendre compte des progressions, d'ajuster éventuellement le programme d'action au regard de la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022.

Les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours :

- L'animation du contrat de ville est jugée facilitante, réactive et suivie. Elle est essentielle à la rencontre des « forces vives », à la réflexion collective, aux partages d'information, le tout étant un gage de réponse adaptée aux besoins et attentes des habitants, et aux améliorations significatives de la qualité de vie. Quelques limites et nuances constituent des pistes d'amélioration à convenir en matière de gouvernance : manque de coordination et de suivi avec les signataires, essoufflement du Conseil Citoyen dans sa composition et son rôle, effort d'évaluation à poursuivre, communication aux partenaires à régulariser.
- Totale réussite dans l'adhésion des habitants aux activités et services créés sur le quartier, que ce soit à travers les activités sociales et culturelles, des espaces de discussion et de solidarités, des services d'accès aux droits. Le fort isolement et repli des habitants a été progressivement et considérablement réduit.
- Prise de conscience et partage autour de la situation socio-éducative des jeunes du quartier, et particulièrement des très jeunes, où la médiation sociale est prioritaire et doit encore être renforcée et coordonnée.
- L'accompagnement socio-professionnel est largement représenté sur le quartier du centre (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, Maison des Solidarités, École de la 2ème chance) mais les solutions de formations qualifiantes et les alternatives d'accès à l'entreprise restent insuffisantes pour contribuer comme il se doit au parcours d'insertion (stage, visite entreprise, ...).
- La particularité du quartier d'être en centre-ville offre de nombreuses opportunités en matière d'amélioration de l'habitat grâce à la mise en œuvre de l'OPAH-RU sur un parc privé dense, et à la gestion locative satisfaisante des 3 bailleurs sociaux qui œuvrent en ce sens également.

De nombreux dispositifs structurants ont été mis en œuvre sur le quartier prioritaire de Coutras et ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants dans tous les domaines et notamment dans celui de la cohésion sociale à travers la création d'un city stade, d'aires de jeux pour les enfants, de fresques murales, d'un espace de vie sociale « Esprit de Solidarité » avec son épicerie et son café associatif, du

centre de santé hospitalo-communal, de l'espace artistique François Cluzet, de l'implantation d'une antenne de Pôle Emploi et de l'École de la 2^{ème} chance, d'un France Services et d'un poste de conseiller numérique au sein du CCAS, etc.

Il est nécessaire de retenir l'une des conclusions de la Cour des Comptes dans son rapport publié en 2020, à savoir que « **la politique de la ville**, qui suscite de très fortes attentes et mobilise des dépenses importantes, **ne peut pas être évaluée dans sa globalité** ». Cette impossibilité résulte de la largeur de son champ d'intervention, de ses objectifs évolutifs, souvent peu chiffrés et non hiérarchisés, et, plus généralement, du caractère inaccessible, voire de l'absence, de données permettant de mesurer à partir de « cohortes statistiques » cohérentes si les objectifs visés ont été atteints dans la durée ».

B. Un maintien en géographie prioritaire pour transformer l'essai

Les nouveaux contrats peuvent être pensés de manière plus souple et plus adaptée qu'à leur élaboration en 2014, ainsi le choix est fait de décliner le contrat en 4 axes – dont 1 transversal – pour venir « transformer l'essai » de cette 1^{ère} période de 9 années où tous les domaines d'actions ont été explorés, ont fait l'objet d'expérimentation à minima mais surtout ont bénéficié d'actions pérennes et structurantes qui ont permis d'ancrer le changement sur le quartier.

Il convient aujourd'hui de poursuivre cette action publique en recentrant l'intervention sur les enjeux faisant consensus avec l'ensemble des signataires. A la lecture des éléments de diagnostic et des évaluations il est proposé de s'attacher particulièrement à faire du quartier :

- **Un territoire de plein emploi** : la direction prise pour le quartier est d'instaurer une coopération des acteurs pour une approche globale et de proximité dans l'accompagnement vers l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat. Il sera également pris comme partie d'intégrer l'entreprise à la construction de parcours d'insertion et de renforcer l'offre de formation comme levier vers l'emploi.
- **Un territoire attractif** : l'impérative mixité sociale recherchée pour le quartier appelle à renforcer l'attractivité de l'offre de logements publics et privés, aussi bien en locatif qu'en accès à la propriété. Ce quartier devra également confirmer la qualité du cadre de vie en s'illustrant par les équipements à proximité, en promouvant l'accessibilité et la proximité avec la ville-centre de Libourne et Bordeaux grâce aux nombreuses solutions de transports (TER, Calibus, Calivélo), et en garantissant un climat social vertueux par le maintien l'ordre public, tel qu'il est aujourd'hui.

Et un territoire où les habitants se révèlent, pour :

- **Mieux vivre dans son quartier** : La précarité est un déterminant qui pèse sur la réussite éducative, la cohésion sociale, l'accès aux droits, aux offres culturelles et sportives ainsi qu'aux soins de santé. Le 1^{er} contrat de ville a permis de développer l'information, la promotion et au final l'accès à chacun de ces droits, ainsi que de créer des lieux de vie sociaux et solidaires (espace de vie social, épicerie solidaire, jardins solidaires, France Service, Espace artistique François Cluzet, Centre de Santé...). Cet objectif reste continu et permanent pour apporter aux habitants des réponses concrètes à leurs problématiques sociales.

L'accompagnement de la jeunesse dans les différentes problématiques qui les concernent mérite quant à elle d'être mise à l'honneur dans ce nouveau contrat de ville, avec une dynamique partenariale à instaurer durablement pour des interventions et projets vers les familles, et leurs enfants.

- **Faire citoyenneté** : L'État a souhaité introduire ce quatrième axe au contrat au vu des multiples faits de radicalisation, de discrimination, de féminicide, qui se produisent dans notre société depuis plusieurs années maintenant. Fort heureusement, le Quartier du Centre de Coutras n'est pas soumis à de tels phénomènes. Aussi il convient de maintenir une veille, une sensibilisation des habitants pour que cette situation reste ainsi.

La citoyenneté est également au cœur du contrat de ville au travers le Conseil Citoyen, qui associé à la gouvernance du contrat, s'engage à favoriser l'expression des habitants et des acteurs locaux.

III. GOUVERNANCE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

A. Gouvernance et suivi du nouveau contrat de ville

1. Comité de pilotage

Il est mis en place autour d'un pilotage conjoint État / Intercommunalité / Commune, et d'une gouvernance partenariale. Présidé par le Sous-Préfet et/ou la Préfète déléguée à l'égalité des chances, le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali), et le Maire de Coutras, il est composé des chefs de services de l'État et des représentants de chaque signataire.

Ce comité valide les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les plans d'actions. Il suit et évalue le contrat de ville au regard des objectifs et des engagements de droit commun pris par l'ensemble des signataires. Il vérifie que les co-financements soient bien proposés et octroyés.

2. Comité technique

Il est mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est co-animé par les représentants de l'État, de La Cali et de la commune de Coutras. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Le rôle du comité technique est d'élaborer le diagnostic, de définir les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions en identifiant le droit commun mobilisable comme levier de réponse aux problématiques relevées sur le terrain. Il s'appuie d'ailleurs sur les propositions faites par les comités thématiques.

Il est constaté que le comité technique n'a pas été réuni systématiquement en amont de chaque comité de pilotage, et qu'il y a eu de facto une perte de mobilisation des signataires. Dans le cadre du nouveau contrat de ville, l'engagement est pris de réunir le comité technique chaque année.

3. Commission/Groupe de travail

La mise en œuvre et le suivi du contrat de ville sont opérés par le « triumvirat » Etat / La Cali / Ville de Coutras qui assure un lien entre les parties prenantes de chaque action : porteur, financeur, prescripteur, ... Pour autant, il a été constaté qu'il manquait un maillon entre les comités thématiques et la mise en œuvre par le triumvirat, c'est-à-dire une instance garant de mettre en œuvre le plan d'actions dans sa thématique concernée lorsque cela demande de la technicité et des connaissances spécifiques.

C'est pourquoi il sera mis en place des groupes de travail/ commissions pour impulser et suivre la mise en œuvre opérationnelle :

- Un territoire de plein emploi, animé conjointement par les services de la ville de Coutras, développement économique et politique de la ville de La Cali
- Un territoire attractif, sera traité dans le cadre des instances de la Ville de Coutras et de l'OPAH-RU avec les service habitat-logement de La Cali
- Mieux vivre dans son quartier, animé conjointement par les services politique de la ville de Coutras et de La Cali
- Faire citoyenneté, étant transversal, il ne requiert pas d'instance de suivi spécifique.

4. Comités thématiques

Le contrat de ville du Quartier du Centre a toujours reposé sur une forte concertation des acteurs locaux et institutions signataires, de son élaboration en 2015 puis durant sa mise en œuvre et suivi, jusqu'à la préparation du nouveau contrat de ville lors d'une matinée dédiée le 19 juillet 2023. En effet, les comités thématiques (au nombre de 4) se réunissent 1 fois par an pour partager des constats, problématiques et réussites d'une part, et proposer des orientations et plan d'actions d'autre part ; celles-ci étant présentées en comité de pilotage par la suite.

Cette méthodologie a créé une dynamique très positive en terme de partage de connaissances du quartier et de construction de projets communs. Ce format bien que dense (une vingtaine de participants par thématique) reste particulièrement intéressant.

Malgré le risque de multiplier des instances, il est proposé de maintenir ces comités qui peuvent se réunir selon la demande ou une fois par an afin d'aborder une thématique spécifique avec l'ensemble des acteurs concernés et ainsi permettre d'enrichir la vie du contrat.

5. Conseil citoyen

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de co-construction au cœur d'une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant.

La création des conseils citoyens vise ainsi à assurer une participation effective des citoyens dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville, à travers trois objectifs :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Créer un espace favorisant la co-construction des contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes telles que les conseils et les tables de quartier.

Afin de co-construire cette nouvelle génération de contrat de ville avec les habitants, la mobilisation citoyenne a reposé localement sur le Conseil citoyen en place, malgré la désertion qui y est constatée depuis plusieurs années ; un constat malheureusement fréquent au niveau national. En 2024, il est prévu de mener une campagne de volontariat pour intégrer de nouveaux citoyens et définir une nouvelle méthode de participation pour durer dans le temps.

Le Conseil Citoyen – membre des différentes instances citées ci-dessus (hors commissions) – a également été concerté par le triumvirat sur les orientations et plan d'actions pour la période 2024-2030.

B. Évaluation du nouveau contrat de ville

Afin de répondre aux obligations énoncées par la loi, mais aussi de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place. Les actions doivent faire l'objet d'un suivi d'indicateurs.

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée à mi-parcours en 2027. Elle sera complétée par une actualisation des besoins du quartier grâce aux données présentées sur la plateforme Hauban ainsi que sur les observatoires de la politique de la ville et des territoires tenus à l'échelle régionale ou nationale.

C. Les engagements des signataires

L'ensemble des partenaires signataires s'engagent à travers ce contrat à favoriser la réalisation des actions qui seront menées en lien avec leurs champs de compétences respectifs (cofinancement de droit commun ou spécifique, appui technique, appui ingénierie, appui matériel).

1. L'État

Le contrat de ville exprime bien une volonté commune d'intervention dans des territoires identifiés, sur des thématiques et des publics prioritaires. Cependant, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités qu'ils ont définies ou encore de leurs règlements d'intervention, les différents partenaires peuvent faire valoir des engagements particuliers.

Le Gouvernement a choisi lors de la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur tous les territoires. Comme le soulignait le ministre délégué à la Ville en 2014, « Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire ». C'est la raison pour laquelle la première ministre a conduit un travail avec l'ensemble des autres ministères, afin que chacun s'engage

concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et à rétablir l'égalité territoriale.

Le contrat de ville traduit, au regard de l'évaluation réalisée en 2022, du diagnostic partagé et de la définition des enjeux, la déclinaison de ces objectifs et engagements. L'État à travers ses services déconcentrés et ses opérateurs publics, à travers ses crédits de droit commun mais aussi ses crédits spécifiques, s'engage à :

Sur le Quartier du plein emploi :

- développer l'accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, et, les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi,
- favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers et le suivi pour pérenniser leur activité,
- accompagner et renforcer l'apprentissage dans des jeunes des quartiers

Sur le Quartier d'émancipation:

- favoriser la socialisation dès le plus jeune âge
- accompagner la réussite éducative en collaboration active avec les familles, et lutter contre le décrochage,
- améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité, et notamment en matière de santé mentale
- faciliter l'accès aux services et aux droits,
- développer les équipements et les pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- renforcer l'accès à la culture des habitants avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires,

Sur les Quartiers adaptés aux transitions

- accompagner la transition écologique dans les quartiers
- renforcer l'accès aux droits et lutter contre illettrisme et la fracture numérique
- Soutenir la participation citoyenne et ancrer les conseils citoyens dans la gouvernance

Sur les quartiers plus ouverts et plus sûrs :

- améliorer le cadre de vie et favoriser l'équilibre du territoire,
- poursuivre le désenclavement des quartiers.
- accompagner les opérations de renouvellement urbain et la politique de peuplement
- développer les actions de prévention et améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires.

Sur les valeurs de la république et la citoyenneté :

- promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires
- renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes / hommes pour redonner confiance dans la valeur «égalité» et promouvoir «l'art de vivre ensemble»
- prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales

L'État s'engage en partenariat avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine à accompagner l'évaluation via les outils développés par l'Observatoire National de la Politique de la Ville et l'outil Hauban développé par le cabinet Compas. Le centre de ressource PQNA accompagnera également le suivi des contrats de ville.

2. La Communauté d'Agglomération du Libournais

La Cali s'engage à conduire les projets communautaires en interrogeant systématiquement la place à donner au quartier prioritaire et par conséquent, à privilégier ainsi l'impact de ses politiques sur ce territoire en matière de :

- Politique de la Ville : cette compétence vise la cohésion sociale sur le territoire, l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables, notamment par le biais de la formation. La mise en œuvre de cette politique repose sur le soutien aux acteurs majeurs du territoire et la structuration des dispositifs mobilisables.

- Prévention de la délinquance (CISPD) : les interventions en matière de prévention de la délinquance veilleront à toucher les habitants du quartier (maintien de la tranquillité publique, lutte contre les comportements à risque chez les jeunes, et lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes)
- Développement économique : La Cali est dotée d'une stratégie d'accueil de nouvelles entreprises reposant sur le développement d'une offre d'immobilier d'entreprise (création de zones d'activités économiques, tiers-lieux, ...), ainsi que l'appui aux activités commerciales. Par ailleurs, elle soutient l'entreprenariat et le développement de filières économiques (Territoire d'Industrie, ESS, etc).
- Équilibre social de l'habitat : le Programme Local de l'Habitat permet à La Cali de mener une politique d'aide financière à la création de logement social, ainsi qu'aux opérations de rénovations et d'amélioration du parc immobilier privé.
- Petite enfance, enfance, jeunesse : La Cali met en œuvre une offre d'accueil et de loisirs fondée sur un développement équitable du territoire assurant proximité et adaptabilité aux besoins des différents bassins de vie. La Cali promeut également la parentalité.
- Santé : La Cali s'engage depuis 2019 maintenant en faveur d'actions de promotion et de prévention de la santé à l'échelle supra communale et aide à l'ingénierie des projets d'équipement de santé pluridisciplinaire s'inscrivant dans les zones prioritaires ou fragiles définies par l'ARS.

3. La commune de Coutras

La commune est au cœur de la politique de la ville. Elle est plus particulièrement engagée dans le portage de projets en cohérence avec ses compétences territoriales et aux moyens financiers dont elle dispose, dans l'ingénierie du dispositif politique de la ville par l'intermédiaire de son chef de projet, dans l'animation et la coordination locale, dans la gestion du Conseil Citoyen. Ses objectifs prioritaires sont concordants avec les enjeux du quartier et ses orientations.

Ainsi, la commune s'engage à :

- Redynamiser le quartier du centre en pilotant des actions structurantes visant à accentuer l'offre de services à la population, à développer l'activité commerciale, et à améliorer l'offre de logements.
- Assurer la rénovation de ses équipements afin d'en améliorer l'accès et de diminuer leur impact énergétique.
- Accompagner l'intervention sociale du CCAS à destination des publics prioritaires.

4. Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine interviendra

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

5. Le Conseil Départemental de Gironde

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale, d'insertion et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur deux valeurs socle, la fraternité et l'égalité. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de résilience territoriale, le Département de la Gironde a réaffirmé sa volonté de réduire les vulnérabilités du territoire et de protéger les personnes les plus fragiles.

L'objectif est de contribuer à garantir que chacun puisse répondre à ses besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation, à un revenu, à la nature, à la mobilité, à la sécurité, à la participation démocratique.

Par ailleurs, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur de l'ensemble des politiques départementales. Il se concrétise à travers le déploiement d'outils pour prévenir et traiter toutes les situations discriminatoires, et la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux (associations ou collectivités). Une attention particulière est portée sur la mise en place d'actions pour mieux prévenir, accueillir, accompagner les victimes des violences conjugales et intrafamiliales et mieux anticiper les dangers.

Le Département souscrit pleinement aux enjeux et projets territoriaux déclinés dans chaque contrat de ville appelé « engagements 2030 » à travers les leviers de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux qu'il propose.

Son engagement repose sur les moyens déployés visant à faciliter l'accès aux droits fondamentaux et le développement de l'autonomie sociale des personnes et des familles dans le cadre de ses compétences obligatoires et/ou partagées et de la mise en œuvre de sa politique volontariste. Ces soutiens sont soit individuels, soit collectifs, soit relèvent du développement social.

L'action se traduit notamment par :

- L'implantation des Pôles Territoriaux de Solidarité et des MDS sur les territoires au plus près des habitants y compris dans les quartiers prioritaires. Leurs champs d'intervention sont larges allant de l'accès aux droits et à l'autonomie, l'accompagnement socio-éducatif, l'insertion socio professionnelle des allocataires RSA, la PMI, la protection de l'enfance, l'accès aux soins etc.... Des Maisons Mobiles des Solidarités, appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire à compter de novembre 2023 seront déployés à titre expérimental.
- L'implantation des PJT (pôles jeunesse territoriaux). Leurs missions d'accompagnement des publics (16-25 ans) à l'éducation, la prévention, l'insertion, l'éveil citoyen, l'autonomie, l'accès aux loisirs, aux sports sont autant de soutiens apportés sur le territoire par une équipe pluridisciplinaire. De manière concomitante, le Département, dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.
- Le soutien aux structures locales qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et de promotion sociale constitue un axe central de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales. Cette politique s'inscrit en complémentarité de son action publique directe engagée par les équipes sociales de terrain pour accompagner les citoyens dans leurs parcours et les territoires dans leurs projets. De plus, la collectivité s'appuie sur l'existence d'une gouvernance partagée et locale pour favoriser l'accès à l'emploi des girondin-es les plus vulnérables et plus particulièrement des allocataires RSA.

Les actions favorisant notamment les transitions énergétiques et écologiques s'inscrivent notamment dans la promotion de l'offre d'habitat inclusif à travers les opérations Fabriqu'cœur d'habitat ou encore au travers de l'appui apporté aux plateformes mobilité, présentes sur tout le territoire girondin.

L'engagement du Département est défini en cohérence avec les documents cadre existants et notamment :

- Programme Départemental Insertion et Inclusion 2023 -2028
- Politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble.
- Le Plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027
- Schéma Départemental de prévention spécialisée 2023 -2028
- Stratégie Départementale de la santé et du prendre soin 2022 - 2028
- Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

6. L'Éducation Nationale

« Une école qui instruit, émancipe et protège ». L'ambition de l'Éducation Nationale est de renforcer l'égalité des chances, développer l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans leur construction en tant que citoyen.

Il s'agira de :

- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés en :
 - o Articulant la géographie de l'éducation prioritaire et la géographie de la politique de la ville
 - o Participant aux dispositifs et dynamiques mis en place par l'ANCT, notamment les Cités Éducatives
 - o Définissant une action éducative intégrée multi partenariale (enseignants et travailleurs sociaux)
 - o Améliorant la cohérence des actions menées hors temps scolaire par rapport aux enseignements en temps scolaire
 - o Soutenant les projets des établissements scolaires dans le cadre du conseil national de la refondation de l'école (CNR) « Notre école faisons-la ensemble »
 - o Confortant les relations entre les établissements scolaires et les familles (Éducation Nationale, CAF, services départementaux) :
 - Développer un partenariat avec les établissements scolaires, CIO...
 - Développer les permanences d'écoute, d'information et d'orientation des parents en difficulté dans les relations avec leurs enfants et les questions de scolarité
 - Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des enfants adolescents (Éducation Nationale, ARS...)
 - Assurer l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, etc.)
 - o Développant les compétences numériques des élèves ET des familles
- Réduire le nombre de décrocheurs en :
 - o Développant et structurant l'accompagnement scolaire
 - Renforcer la lutte contre l'absentéisme (action de l'Education Nationale et des services sociaux du département). La prévention du décrochage scolaire relève de l'Education Nationale en liaison avec les acteurs locaux.
 - Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour mieux garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves
 - Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves

- Améliorant la prise en compte des décrocheurs par des actions de remédiation conjointe (Education Nationale, Préfecture, Département, Commune) :
 - Présider conjointement avec la préfecture l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire
 - Mobiliser au bénéfice des quartiers les moyens engagés par le ministère en charge de l'Education Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école
 - Mobiliser ou réorienter les dispositifs de droit commun existants et/ou les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Educative, accompagnement éducatif, action dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire...) sur l'établissement et les écoles ciblées.
- Développant les actions d'orientation des collèves :
 - Faciliter les rencontres avec les professionnels via des forum, via le travail avec les conseillers d'orientation psychologues afin de formaliser les projets professionnels des jeunes
 - Développer des actions innovantes
 - Développer les partenariats établissements scolaires / entreprises
- Développant et facilitant le recours à l'alternance :
 - Promouvoir ce type de formation par des campagnes d'information mais également par un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises de la charte des entreprises
 - Faire connaître les différentes mesures prises pour favoriser l'alternance
- Favorisant l'orientation des jeunes vers les dispositifs existants dans le cadre des partenariats interministériels : SESAME, ambition-emploi...
- Participant à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, conjointement avec les CIO, missions locales, écoles de la 2^{ème} chance...
- Renforçant une école inclusive :
 - Trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)
 - Prendre en compte tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

7. L'Agence Régionale de Santé

De par ses missions, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est positionnée comme un acteur de la politique de la ville avec des objectifs affirmés en matière d'amélioration de la santé de la population et d'efficience du système de santé.

La lutte contre les inégalités territoriales de santé constitue un axe transversal stratégique de son Programme Régional de Santé avec des engagements forts autour de la prévention, la promotion de la santé, le maintien de l'autonomie, l'accès au premier recours, les filières de soins, les ressources humaines en santé.

Pour répondre à l'enjeu majeur de la bonne santé des Coutrillons, parmi lesquels les plus défavorisés, les services de l'Agence sont mobilisés dans l'élaboration de propositions concrètes qui visent notamment l'accès aux soins et un soutien à l'exercice des professionnels de santé. L'ARS Nouvelle-Aquitaine est également en capacité de mobiliser activement les opérateurs de santé du territoire pour qu'ils contribuent aux actions du contrat de ville favorables à la santé.

Par son engagement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté de voir la santé des habitants des quartiers de la Politique de la Ville prise en compte par l'ensemble des intervenants comme une priorité centrale, car quand elles sont conjuguées, les actions publiques produisent des effets positifs sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

8. La Caisse d'allocations familiales

En 2021, la CAF de la Gironde a versé à ses bénéficiaires 118 900 000 € de prestations légales sur le territoire de la Cali, dont 11 007 500 € sur la commune de Coutras.

Au-delà de son engagement auprès de ses bénéficiaires, la Caf de la Gironde accompagne également le fonctionnement et le développement d'équipements d'action sociale : EAJE, RPE, LAEP, ALSH extra et périscolaires, ainsi que les formations BAFA et les postes de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2022 pour 5 ans.

Fort de cet engagement, de son expertise sociale et du champ de ses interventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- Contribuera à éclairer le diagnostic partenarial et territorial des contrats de ville,
- Offrira au territoire Politique de la ville un service global qui conjugue l'information, le conseil, le paiement des droits légaux et la mise en œuvre d'une action sociale préventive et partenariale,
- Veillera à articuler les contrats de ville avec les autres contrats et schémas territoriaux existants ou à venir dont elle assure l'animation ou le pilotage.

Ces interventions autour des quatre piliers du Contrat de Ville sont les suivantes :

- Sur le champ de la cohésion sociale, la CAF de la Gironde inscrits 6 objectifs :
 - o Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, par la mise en œuvre d'une politique volontariste de financement des collectivités en matière d'accueil du jeune enfant sur les volets fonctionnement et investissement.
 - o Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le financement et le développement d'une offre diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité : Dispositif réseau d'écoute et d'appui à la parentalité -REAAP-, lieux d'accueil enfants-parents -LAEP-, dispositifs d'accompagnement à la scolarité -CLAS-, médiation familiale, aide aux vacances, accompagnement social (travailleurs sociaux CAF).
 - o Structurer une offre enfance jeunesse de qualité accessible et adaptée aux besoins des familles, par le versement de ses financements de droit commun et de ses aides sur fonds locaux, et par sa contribution au partenariat départemental de la charte Jeunesse.
 - o Accompagner la cohésion familiale pour l'aide aux départs en vacances et l'accès aux loisirs, par le versement des aides individuelles aux familles et des subventions aux partenaires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale mise en œuvre sur le territoire.
 - o Participer à l'animation de la vie sociale, par l'animation départementale du Schéma d'Animation de la Vie Sociale, l'agrément et le soutien financier aux structures (centres sociaux, espaces de vie sociale).
 - o Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables par le versement des prestations aux allocataires à bon droit, la mise en œuvre d'une politique d'accès aux droits en direction des publics vulnérables et par un accompagnement social qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants lorsqu'ils rencontrent des difficultés.
- Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, deux objectifs principaux sont visés par la CAF :
 - o Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement, par le versement des aides au logement, des financements aux partenaires et le renforcement de ses actions en matière de prévention des expulsions,

- Aider à l'amélioration des logements, par le renforcement de sa politique de prévention du mal logement et le versement des aides financières individuelles et de ses subventions aux associations et organismes (ADIL, PACT, FSL).
- Pour le développement économique et l'emploi, la CAF propose un accompagnement socio-professionnel global par une convention avec Pôle emploi.
- Dans le domaine de la citoyenneté et des valeurs républicaines, la CAF de la Gironde portera une attention particulière au rôle du réseau des structures d'Animation de la Vie Sociale : acteurs de la citoyenneté et du vivre ensemble dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations du contrat devront être définies en cohérence avec les documents cadres existants et notamment :

- Le schéma départemental de la jeunesse,
- Le schéma départemental d'animation de la vie sociale,
- Le schéma départemental d'accueil du jeune enfant,
- Le schéma de services aux familles (politiques petite enfance et parentalité).
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 avec une attention particulière sur l'accès aux droits, les familles monoparentales, les 1 000 premiers jours de l'enfant, les violences intrafamiliales et l'accompagnement des projets de territoire.

9. La MSA

Conformément à sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la MSA de la Gironde s'engage sur le territoire concerné à :

- proposer un accompagnement global des actifs agricoles fragilisés
- prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles
- prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs
- contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles en favorisant le développement et l'amélioration des services et actions destinés aux familles, en soutenant le développement d'un environnement propice au lien social pour les familles et l'ensemble de la population rurale.
- accompagner les familles dans l'accès aux droits et aux services sur les territoires ruraux
- favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles agricoles
- favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et /ou fragiles
- soutenir financièrement des projets locaux à destination de l'enfance et de la jeunesse
- lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir la solidarité de proximité sur les territoires ruraux et fragiles.

10. Pôle Emploi

- Poursuivre la délivrance des services dans une relation de proximité par le maintien de la permanence à Coutras en priorisant :
 - > les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail suivis dans le cadre de l'accompagnement global partagé avec les travailleurs sociaux du département
 - > les demandeurs d'emploi avec des freins d'accès à l'emploi dans le cadre d'un accompagnement renforcé
 - > les demandeurs d'emploi en situation de handicap
- Animer des clubs de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi domiciliés en Quartier Prioritaire de la Ville
- Contribuer aux actions mutualisées en faveur du retour à l'emploi avec les partenaires de l'insertion, de la formation et de l'accompagnement à l'emploi.

11. La Caisse des dépôts et consignations

Acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

- En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
 - l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
 - le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
 - les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

- En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

 - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
 - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
 - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

 - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
 - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

12. La CCI

Promotion de la formation et de l'alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires par le CFA du campus du Lac de Libourne avec la possibilité d'intervenir sur des réunions d'informations et de promotion des formations / découverte des métiers du commerce en lien avec les acteurs locaux.

- Appui des porteurs de projet créateurs / repreneurs par un accompagnement individuel en amont et aval de l'immatriculation à la délégation de Libourne dans le cadre de nos dispositifs.

- Participation à une action spécifique du maintien du commerce local sur le secteur QPV à travers la possibilité d'accompagnement des dirigeants d'entreprises du secteur visant à maintenir (Action de redynamisation commerciale) ou à transmettre leur activité (Accompagnement du cédant) dans le cadre d'une action subventionnée dans le cadre de la politique de la ville.

- Participation de la CCIBG aux différentes initiatives des acteurs de l'économie et l'emploi sur le territoire cible à travers la présence d'un conseiller territoires dédié.

13. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine -Gironde

- Promotion de la formation et de l'alternance vers les jeunes des quartiers prioritaires par l'intermédiaire de notre Espace Accueil Orientation (promotion des métiers dans les établissements secondaires)
- Participation de la CMANA 33 au forum Emploi Formation
- Sensibilisation des employeurs du bassin d'emploi de Coutras aux viviers de candidats à l'apprentissage présents dans les quartiers par l'intermédiaire du développeur de la l'apprentissage de la CMANA33
- Appui des porteurs de projet souhaitant se lancer dans les métiers de l'artisanat par un accompagnement individuel en amont et aval de l'immatriculation
- Programmes de formations délocalisées à la future Maison de l'Entreprise et de l'Emploi
- Maintien des entreprises locales en anticipant les transmissions par le biais de diagnostics et de promotion de l'entreprise à vendre
- Accompagnement à la reprise
- Participation active de la CMANA33 aux différentes initiatives des acteurs de l'emploi sur le territoire cible.

14. Gironde Habitat

Afin de répondre au besoin d'habitat « sain et bon marché » Gironde Habitat s'est implanté sur le territoire de Coutras depuis la fin des années 60 avec plusieurs programmes construits : Vieux Moulin (40 logements livrés en 1969), Henri de Navarre (42 logements livrés en 1976) et Les Brûlons (90 logements livrés en 1979 et 1982).

Depuis 2013, avec le rachat du patrimoine d'ICF (88 logements), la présence de Gironde Habitat sur ce territoire de Coutras a été considérablement renforcée et a permis de réaliser des opérations de renouvellement urbain à petite échelle :

- Démolition de 6 logements et reconstruction de 23 logements « Résidence Corterat » en 2017 (rue Georges Pompidou)
- Démolition de 4 logements et reconstruction de 16 logements « Résidence Lieutenant-Colonel Chaudrut en 2020 (rue du Temple).
- Démolition de 3 logements et reconstruction de 8 logements « Résidence Jean Duret » en 2023 (rue Baste).
- Rénovation de 2 logements pour accueillir en foyer d'urgence (association Le Lien) les femmes victimes de violences conjugales en 2015 et 2019.

Au-delà de ces opérations ciblées, afin de répondre aux enjeux de la commune visant à améliorer l'attractivité de son territoire et à réduire son déficit SRU, Gironde Habitat a engagé le développement son offre de logements sociaux, avec notamment :

- La livraison de la Résidence François Vidal en 2024 (16 logements)
- La livraison de la Résidence Vincent Levy en 2023 (10 logements)
- La livraison de la résidence Duc de Sully en 2023 (9 logements)
- La livraison de la résidence Bernard Arnouil en 2023 (20 logements)

Après la vente HLM de l'intégralité des logements de la résidence Henri de Navarre (42 logements situés hors-QPV), le patrimoine géré par Gironde Habitat sur Coutras est désormais de 308 logements dont 269 situés sur le quartier QPV.

A travers une offre d'habitat livrée en neuf ou à travers des programmes de travaux de réhabilitation sur son patrimoine ancien, Gironde Habitat est particulièrement impliqué dans l'amélioration de la sobriété énergétique de ses logements, dans l'adaptation et l'accessibilité de son offre d'habitat aux personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que dans la recherche de qualités d'usage pour ses logements et l'ensemble des espaces à vivre au sein des résidences.

Ainsi, des programmes de réhabilitation sont d'ores et déjà inscrits dans le plan stratégique de Gironde Habitat, pour les résidences Vieux Moulin et Les Brûlons. Ces programmes d'amélioration de l'habitat seront l'occasion d'associer les habitants à la définition des projets.

De même, Gironde Habitat, avec l'aide des partenaires et des habitants impliqués, envisage de poursuivre son soutien à l'expérience des jardins collectifs situés, en synergie avec l'épicerie sociale de l'association Esprit de Solidarité, au cœur du quartier entre la résidence Les Brûlons et le Domaine des Petits Etangs.

15. Clairsienne

Après avoir participé activement au précédent Contrat de Ville de Coutras, Clairsienne s'engage en tant que bailleur social et conformément aux quatre piliers, à travers les axes suivants sur la période 2024-2030 :

- participer à l'impulsion donnée en matière de renouvellement urbain avec l'ensemble des partenaires et notamment La Cali, la commune et la DDTM. A la limite du périmètre QPV, livraison en 2024 du programme « Les Petites cabanes 2 » avec 35 logements dont 12 collectifs et 23 individuels,
- contribuer à assurer une mixité du peuplement adaptée au territoire de Coutras en cohérence avec la stratégie locale,
- contribuer à faire des habitants des acteurs du projet urbain en s'engageant, notamment sur ses sites de « l'Hippodrome » et des « Prés d'Audebeau », à participer activement aux diagnostics en marchant et à construire la future convention d'abattement TFPB à partir des observations liées à la Gestion Urbaine de Proximité ou à des enquêtes locataires,
- veiller à maintenir la qualité de ses logements à travers notamment une politique d'entretien du patrimoine adaptée et favorisant les économies d'énergie (travaux fenêtres prévus pour Hippodrome et Prés d'Audebeau, fenêtres et VMC prévus pour trésorerie 2). Également des travaux pour l'amélioration de la qualité de service rendu et des efforts pour la remise en état des logements à la relocation,
- continuer à assurer un suivi personnalisé des locataires pour la prévention des impayés locatifs et les difficultés de paiement. Participer aux réunions partenariales et au Groupe d'Appui Territorial au Maintien dans le Logement (GATML) programmés par le Pôle de Solidarité du Libournais. Participer aussi tous les trimestres aux commissions partenariales impayés,
- permettre, lorsque cela est possible, le maintien des séniors et/ou des personnes à mobilité réduite dans le quartier en engageant des travaux d'adaptation des logements en cas de nécessité médicale (travaux PMR) ou en favorisant les mutations vers les typologies plus adaptées.

16. Mésolia

MESOLIA est présent sur le territoire depuis 1993 avec 40 logements dont 9 en QPV avec la résidence Armand QUIBEL.

Notre engagement consiste principalement à la pérennisation de ce que nous avons déjà entrepris sur le contrat de ville précédent.

- Amélioration de l'habitat avec l'application à chaque fois que cela est possible de notre charte le bien vivre par le logement de santé qui permet un maintien à domicile avec un accompagnement spécifique,
- Le développement du bien vivre ensemble en étant vigilant sur la mixité sociale,
- Le financement d'actions sociales et animations au niveau du quartier,
- Un accompagnement personnalisé et humain dans la gestion des impayés la paupérisation se faisant de plus en plus ressentir sur une population déjà fortement fragilisée.
- Une écoute attentive aux propositions et sollicitations qui pourraient être formulées par les acteurs et partenaires.

17. Le Conseil Citoyen de Coutras

Le Conseil Citoyen de Coutras s'est constitué en association loi 1901 depuis le 15 juin 2015. Le conseil citoyen s'engage, dans la mesure de ses moyens, à remplir les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la loi du 21 février 2014 en participant notamment aux différentes instances de pilotage du contrat de ville. Pour cela une campagne de mobilisation doit permettre de renouveler les habitants et acteurs locaux.

18. Mission Locale du libournais

Association loi 1901 avec mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans la Mission Locale s'engage à :

- Proposer en priorité aux jeunes issus des QPV l'entrée dans les dispositifs d'accompagnement renforcés portés par la Mission Locale : Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et le Contrat d'Engagement Jeunes. Organiser une information précise et ciblée aux jeunes leur permettant de prendre connaissance de l'ensemble des moyens et des ressources dont ils peuvent bénéficier.
- Mobiliser les entreprises du territoire sur la découverte des métiers en lien également avec l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) porté par la Mission Locale.
- Inciter les employeurs à proposer aux jeunes, particulièrement ceux des QPV, des périodes d'Immersion en Entreprises (PMSMP)
- Positionner en priorité les jeunes QPV sur les offres en Emploi du bassin d'emploi et du reste de l'arrondissement,
- Agir en partenariat avec les chambres consulaires et le CIO pour une action concertée dans le domaine de l'apprentissage en s'appuyant sur nos réseaux d'entreprises respectifs
- Agir en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire dans le cadre du contrôle de l'Obligation de formation pour les 16-18 ans, porté conjointement par la Mission Locale et le CIO et intensifier le partenariat avec les Etablissements scolaires.
- Participer à tous les travaux permettant d'enrichir l'offre de formation qualifiante, notamment par le biais des chantiers formation
- Poursuivre le partenariat avec les acteurs de de l'insertion, du social et de l'éducation du territoire afin d'organiser des actions collectives au sein du QPV sur les différentes thématiques : emploi, formation, mobilité, santé, culture, ...

19. ÉPIDE

L'ÉPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et des ministères de la Défense et de la Ville. Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, cet établissement accompagne les jeunes femmes et hommes, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, dans la réussite de leur projet social et professionnel.

L'ÉPIDE a pour mission d'accompagner les jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Les jeunes, de 17 à 25 ans, accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Ce contrat leur permet de recevoir une formation comportementale, générale et professionnelle délivrée dans les centres gérés et administrés par l'ÉPIDE (Établissement public d'insertion pour l'emploi). La formation est gratuite et exclusivement dispensée en internat. L'ÉPIDE s'engage dans le cadre des contrats de ville à accueillir les jeunes de quartiers prioritaires de la Gironde afin de les accompagner vers l'insertion et l'emploi sachant que l'objectif assigné à l'ÉPIDE est d'accueillir 50 % des jeunes des quartiers prioritaires.

IV. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D' ACTIONS POUR LE QUARTIER

A- Un territoire de plein emploi

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : Renforcer la coordination locale des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du monde de l'entreprise sur le quartier

DONNÉES (source fiche INSEE 2020) :

Part des 15-64 ans ayant un emploi : 419 soit 47,4%

Taux d'emploi des femmes 44,5%

Taux d'emploi des étrangers 55,9%

CONSTAT

Le quartier prioritaire compte toutes les services publics de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cap Emploi ainsi que deux dispositifs d'insertion : une antenne de l'École de la deuxième chance et une antenne d'Isle et Dronne (SIAE). Malgré tout, une partie des inactifs n'intègrent pas ces accompagnements par méconnaissance ou défiance envers ces structures, ou isolement social trop prégnant pour laquelle l'étape d'aller vers l'emploi n'est pas encore atteinte.

Côté entreprises, le réseau d'entrepreneurs est structuré sur la commune avec un club d'entreprises et un club des commerçants mais ceux-ci sont fermés sur des échanges de type réseau d'affaire et échanges de pratiques.

OBJECTIFS

Le territoire est composé de multiples ressources existantes qui peuvent être mieux coordonnées. Pour cela, il s'agit de créer un réseau de partenaires identifiés qui peuvent agir ensemble, étudier des situations individuelles, créer des actions collectives pour permettre une meilleure mobilisation du droit commun et des dispositifs spécifiques.

Par ailleurs il est essentiel de mieux mobiliser les outils du droit commun qui sont encore sous utilisés sur le territoire (emplois aidés, parcours d'insertion diversifiés, parcours de formation/insertion professionnelle en entreprise : type POEC, etc.).

Accompagner le club d'entreprise à se structurer autour de projets concrets, plus qu'un réseau d'affaire, qu'il puisse dialoguer avec les services publics de l'emploi et proposer des opportunités aux habitants du quartier en terme de formation et emploi, et à minima de retour vers l'emploi (découverte métiers et codes de l'entreprise et du monde du travail).

ACTIONS A CONDUIRE :

- Créer une animation locale de l'emploi et de l'insertion : A la demande des élus et des différents acteurs du territoire, il est constaté le besoin d'avoir une instance d'animation locale autour de l'emploi, de l'insertion et de la formation sur le QPV de Coutras, permettant de mieux coordonner les acteurs, les projets et mieux communiquer auprès des entreprises et vers la population. Cette animation locale serait animée par La Cali qui a la compétence emploi/insertion et développement économique, ainsi que par la ville de Coutras qui anime localement le tissu économique à travers son manager de commerce (ARTICOM).

Les acteurs/participants attendus sont les suivants : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE du Libournais, les services de la DDETS, les chambres consulaires (CCM, CCI, CCMA), le PETR, le service insertion du département, l'école de la 2ème chance, les AI/EI présentes sur le territoire et les associations qui accompagnent le public et peuvent mobiliser autour d'un parcours d'insertion.

- Établir une charte PAQTE : structuration d'un réseau d'entreprises prenant l'engagement dans cette charte d'ouvrir leurs portes aux habitants du quartier pour contribuer au parcours d'insertion vers l'emploi pour : stages de 3^{ème}, stages découverte métiers (PMSMP), formation type POEC, visites entreprises, tutorat chef d'entreprise / salariés avec un demandeur d'emploi, etc.
- Création et conduite de nouveaux événements : organisation de meet-up entrepreneurs par le Manager de Commerce de la Mairie de Coutras où les entreprises rencontrent les services publics de l'emploi (s'informer sur les recrutements, les aides à l'emploi, etc), et à l'étude pour 2024 à l'échelle de La Cali de rendre itinérant le Forum Emploi Formation habituellement organisé sur Libourne, avec une étape sur la commune de Coutras et plus particulièrement au cœur du quartier prioritaire.

- Poursuite du projet de Maison de l'Entreprise et de l'Emploi (M2E) : c'est l'outil phare pour assurer cette coordination des services publics et d'améliorer la visibilité envers la population. Il s'agit d'un projet à moyen terme (horizon 2026) en face de la Gare. La M2E regroupera tous les services publics de l'emploi, accueillera des acteurs de l'insertion et des organismes de formation, ainsi que des entreprises dans le cadre de l'espace de co-working et de l'hôtel / pépinière d'entreprises.
- Informer les entreprises des avantages et bénéfices qu'elles peuvent avoir en s'installant sur le QPV (emploi aidés, taxes réduites...). Proposer des rencontres, se déplacer, proposer des outils de communication par internet pour les informer.
- S'appuyer sur les 3 plateformes existantes (État, département) afin de favoriser les stages de 3ème

Pilotes

Les services développement économique et emploi de La Cali et le manager de Commerce de la Ville

Services Associés

Les différents services publics de l'emploi, La mission de l'emploi insertion du département les services de la DDETS, les chambres consulaires

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région plan régional de Formation, plate-forme talents d'ici; FEDER, FSE

-Département : subventions IAE, DLA IFAID, ATIS, France Active, contrats aidés, clauses d'insertion, FSE, soutien aux acteurs associatifs + Fédération des acteurs de l'ESS, Aides au titre de l'investissement etc...

-État :

DDETS : Pour l'ESS financement DLA, Fonds d'initiative territoriale pour les projets, financement formation pour les PEC, aides par branche professionnelle côté entreprises, Fonds départemental d'insertion pour aider au développement d'un projet ou pour consolider la structure, Fonds de développement de l'inclusion au service de la croissance de l'IAE, AAP FSE.

Pour les structures adaptées de l'ESS : Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques
Création d'entreprise ESS : Fonds de solidarité, Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'Etat

-INAE : formation, appui réseau, animation et coordination du réseau

-France active : Prêts, aides accompagnement sur la structuration financière

DDETS : AAP Plan pauvreté/ emploi, AAP et accès au travail pour tous (développement de solutions mobilité solidaire, accompagnement et amélioration des conditions de vie des travailleurs pauvres)

-BPI: Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés,...

Financements mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement,)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Faciliter les parcours d'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

DONNÉES

Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories 313 dont 164 femmes et 149 hommes
 Nombre de demandeurs d'emploi catégories ABC : 287 dont 149 femmes et 138 hommes
 Dont bénéficiaires du RSA (%) 29,6% dont 332,9% de femmes et 26,1% d'hommes

CONSTAT

Lors du SPEP de juin 2023, les chiffres de l'emploi étaient clairs : il y avait à peu près autant de demandeurs d'emploi que de propositions d'emploi non pourvues sur l'arrondissement de Libourne (14 000). L'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi doit être le nœud gordien travaillé par des dispositifs d'insertion, associant les entreprises, mais également tous les intermédiaires qui travailleront sur l'amélioration des parcours socio-professionnels.

Par ailleurs les demandeurs d'emploi souffrent de multiples freins dans leur accès au marché du travail que les associations assurant l'accompagnement socio-professionnel constatent : le frein santé/santé mentale, le frein linguistique (allophone, maîtrise du français parlé et écrit), le frein de la mobilité, le frein de la formation, le frein numérique, ...

OBJECTIFS

- permettre l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés souffrant de multiples freins,
- faciliter l'accompagnement des parcours en améliorant la coordination entre les acteurs du territoire, pour mieux insérer des publics

ACTIONS A CONDUIRE

En plus de créer une commission locale de l'emploi et de l'insertion (orientation 1) et d'intégrer les entreprises comme acteur à part entière de l'insertion sur le quartier (orientation 1), il faut également :

- Initier des actions spécifiques sur les freins multiples identifiés, et ce de manière coordonnée / mutualisée entre les services publics de l'emploi autant que possible.
 Sur le frein mobilité : mener des actions de sensibilisation à l'utilisation des moyens de transports
 Sur le frein santé mentale : proposer un accompagnement complémentaire avec des professionnels de santé pour améliorer et faciliter la reprise d'emploi
 Sur le frein numérique : mener des actions de formation et de sensibilisation aux outils numériques (CV, TRE, ...)
 Sur le frein linguistique : mener des actions d'apprentissage du Français, d'acquisition des vocabulaires professionnels, de maîtrise des savoirs de base.
- Augmenter les capacités d'accueils de la SIAE Isle et Dronne (actuellement seulement 8 postes)
- Multiplier les chantiers éducatifs (LEPI) et d'insertion jeunes/jeunes adultes sur les métiers en tension (ex : chantier d'insertion des jeunes dans les vignes de Lib'RT)
- Orientation, parrainage et stage d'immersion pour les élèves de collèges et de lycées
- Développer les actions d'accompagnement à l'emploi des personnes souffrant de problématiques de santé (Département)

Pilotes

Les membres de la commission locale pour l'emploi et l'insertion

Services Associés

Isle et Dronne, service d'insertion départemental

Les différents services publics de l'emploi, les services de la DDETS, les chambres consulaires
 Certaines associations (EDS, la cravate solidaire, Imagin'action...)

La CAF dans le cadre de son accompagnement global a signé une convention avec Pôle emploi/France travail et les autres partenaires (France Services,...)

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région

-Dpt : PDII (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, EDEAccess, insertion par l'activité économique, ...), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, TZCLD, aides individuelles à l'insertion des BRSA, soutien aux acteurs (AILDS), fonctionnement, subventions IAE, DLA IFAID, ATIS, France Active, contrats aidés, clauses d'insertion, FSE, soutien aux acteurs associatifs + Fédération des acteurs de l'ESS, Aides au titre de l'investissement etc...

-Etat. Contrats aidés

DDETS : -Etat. Exonération des entreprises de CFE et de TFPB, Services Civiques, SNU, Emplois francs, PACEA, contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, AAP Plan pauvreté/ emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation

EN/SJS: Sésame, Prime Jeunes, Accompagnement intensif des jeunes, PACEA, AAP repérer les invisibles, AAP facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan pauvreté (axe accès au travail pour tous), Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE moins de 26 ans, parcours personnalisé pour les jeunes, Prime à l'embauche des jeunes, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entreprises les plus fragiles, FSE

Mission Locale

L'ÉPIDE : dispositif d'insertion des jeunes

PLIE

Pôle

-BPI

-Commune

Financements mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, ,)

BM

Région : Chantiers formation , service orientation de la région, AAP spécifique sur les publics éloignés de l'emploi

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : Développer une offre de formation adaptée sur le territoire

DONNÉES

Niveau de formation inférieur du :

- CAP-BEP : 44,6%
- Bac : 23,3%
- Supérieur au Bac : 11,9%

CONSTAT

Les jeunes qui sortent du collège ou du lycée n'ont pas forcément toutes les capacités d'entrer sur le marché du travail et de postuler directement à un poste. Afin d'éviter le chômage, ils sont contraints d'accepter des circuits de formation courts, « sur le tas », pas forcément valorisés, sinon contraints de quitter Coutras pour aller étudier en métropole bordelaise, avec le risque de ne plus revenir travailler sur le territoire une fois formés. L'absence de circuits de formation crée parfois des décohabitations forcées, compliquées, parfois par dépit, créant souvent de la frustration et des fractures dans les cellules familiales. Les circuits de formation sont tout aussi compliqués pour un adulte souhaitant se former dans le cadre d'une réorientation ou reconversion professionnelle.

OBJECTIFS

- Créer des circuits de formation, alternants, adaptés, relocalisés sur le territoire afin de permettre des parcours de formation plus harmonieux.
- Créer des filières de formation locales permettant de répondre aux besoins d'embauche sur les métiers en tension du territoire

ACTIONS A CONDUIRE

- Renforcer l'antenne de l'E2C par une meilleure coordination et captation au regard des besoins locaux
- Créer une offre de formation délocalisée en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, par l'identification des besoins
- Projet d'antenne de formation sur la santé : la Ville a été contactée par le CH de Libourne pour installer une antenne de Libourne sur la Commune de Coutras. Possibilité d'installation de 150m2 à côté du Sully sur un patrimoine de Gironde Habitat. Projet de formation adulte pour l'aide à la personne et l'accompagnement psychosocial
- Remobiliser les acteurs sur la découverte des métiers dans les établissements scolaires.

Pilotes

Les membres de la commission locale pour l'emploi et l'insertion, la Région Nouvelle-Aquitaine

Services Associés

Les différents services publics de l'emploi, les services de la DDETS, les chambres consulaires
Le Pôle Jeunesse Territorial du département

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : Programme régional de formation

-Dpt

-Etat.

DDETS :

-BPI

-BM :

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement,)

Région :

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 : Favoriser l'entrepreneuriat sur le quartier

DONNÉES : (cf fiche SIG Tissu économique)

Nombre d'établissements : 175

Taille des établissements : 73,7% n'ont pas de salariés et 26,3% ont moins de 50 salariés

CONSTAT

Si permettre aux habitants des quartiers prioritaires de créer leur entreprise pour créer leur propre emploi est un objectif systématique dans les contrats de ville, celui-ci peut ne pas être aussi efficace qu'il y paraît. Dès 2015, et durant plus de trois années, une action de repérage et d'accompagnement à l'émergence de projet de création d'entreprise a été menée sur le quartier avec un bilan plutôt mitigé puisque les porteurs de projet n'étaient pas au rendez-vous. L'entrepreneuriat n'est que très rarement une option d'après les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

OBJECTIFS

Au regard du nombre de porteurs de projet très faible sur le quartier, il convient de ne pas répéter forcément d'actions collectives mais de veiller à ce que chaque porteur de projet puisse être accompagné comme il se doit, en étant orienté correctement et en intégrant un dispositif de droit commun qui permettra de mener le projet à terme ou d'invalider celui-ci faute de faisabilité.

ACTIONS A CONDUIRE

- Informer les acteurs de proximité sur le réseau d'accompagnement à la création d'activité en vue d'orienter leur participant vers les dispositifs d'amorçage existants sur le Libournais
- Définir un acteur référent localement pour tout porteur de projet du quartier qui veillera à l'entrée du porteur de projet dans un dispositif d'accompagnement et fera le suivi du projet

Pilotes

Le service développement économique de La Cali, et le Manager commerce de la Ville

Services Associés

Les différents services publics de l'emploi, les services de la DDETS, Citéslab, les chambres consulaires

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : la Région entreprendre à vos côtés, aides ESS

-Dpt : financement de la plateforme travailleurs indépendants pour les allocataires du RSA travailleurs indépendants, financement de France active et financement de l'ADIE (microcrédit), dispositif Rebond 33 d'aide à la création d'entreprise pour des personnes en insertion.

-Etat EPARECA

DDETS financement DLA, Fonds d'initiative territoriale pour les projets, financement formation pour les PEC, aides par branche professionnelle côté entreprises, Fonds départemental d'insertion pour aider au développement d'un projet ou pour consolider la structure, Fonds de développement de l'inclusion au service de la croissance de l'IAE, AAP FSE.

Pour les structures adaptées de l'ESS : Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques

Création d'entreprise ESS : Fonds de solidarité, Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'État

-INAE : formation, appui réseau, animation et coordination du réseau

-France active : Prêts, aides accompagnement sur la structuration financière

-BPI : Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés, ...

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)

BM

Région : ex AMPLI (ESS) 20 000€ au lancement (A. Pageneau)

BPI : Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés,...

B - Un territoire attractif

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : Accompagner l'amélioration de l'habitat en transition

DONNÉES

51% des habitants du QPV vivent en appartement et 45,7% en maison

18,1% sont propriétaires et 80,7% sont locataires

La majorité des résidences principales (72%) dates entre 1946 et 2005 et ont une surface de 60 à 80m2 (34,8%)

CONSTAT

Le problème du territoire est d'une part l'insuffisance de logements sociaux ainsi que la nécessaire adaptation de la taille des logements sociaux à la demande, d'autre part la dégradation et la qualité du logement privé, du fait d'un manque d'entretien, renforcé par l'effet d'aubaine induit par les aides au logement.

Si La Cali et la commune utilisent la batterie de mesures disponibles, la situation reste préoccupante. Il existe beaucoup d'aides à la rénovation, cumulables, mais leur recours diffère beaucoup selon la catégorie sociale.

OBJECTIFS

- Adapter le logement social ancien au situation de handicap ou de perte de mobilité
- Lutter contre l'habitat indigne
- Prendre en compte les enjeux écologiques (consommation énergétique des logements sociaux, et, privés)
- Organiser une solidarité territoriale à l'échelle de La Cali pour répondre aux besoins des populations vulnérables

ACTIONS À CONDUIRE

- Mener un travail avec l'État sur la construction de logements sociaux (loi SRU) sur l'ensemble du territoire de la commune
- Organiser un café-logement, avec de l'information sur les droits et devoirs du locataire et du propriétaire dans le cadre d'un bail
- Développer les BRS pour lutter contre la spéculation et faire que l'accession sociale ne soit pas détournée
- Faire des logements adaptés pour les habitants en perte d'autonomie et prévoir les logements intergénérationnels
- Poursuivre l'OPAH-RU de Coutras visant à mettre en œuvre les projets de requalification du centre ancien, en traitant les situations au cas par cas notamment dans le quartier de la gare
- Promouvoir la Plateforme Habitat Durable de La Cali dans la durée comme un outil d'amélioration de l'habitat mais aussi un vecteur de développement économique local et un levier de réduction de la consommation énergétique du territoire
- Développer l'offre de logement accompagné et adapté sur le territoire de La Cali – en dehors de Libourne - en questionnant l'opportunité de le faire sur Coutras (dispositif d'hébergement temporaire, sous-location, mesures d'accompagnement social, maisons-relais, résidences sociales)
- Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements et des équipements sportifs

PILOTE

Commune, Service habitat Cali, Mission ville

SERVICES ASSOCIES

Bailleurs sociaux, DDTM, ANAH, Service habitat Département

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

-Région : OPAH

-Dpt : Mise en place du plan Départemental de sauvegarde systémique en s'appuyant sur les compétences clés du Département (stratégie résilience)

Actions menées dans le cadre du PDALHPD, du PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu'cœur », soutien dispositifs.

Budget participatif s'appuyant sur les enjeux de la transition écologique – soutien aux projets dans le cadre de l'AILDS – Plateformes mobilité – appui financier et en ingénierie aux acteurs associatifs et communes

-Etat : DSIL, abattement TFPB, Rénov, Mon accompagnateur Rénov

DDETS : AAP Plan pauvreté (axe Organisation solidaire la transition écologique/ Réduction des dépenses énergétiques des ménages et Solutions de mobilités écologique et solidaires), Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Rénov, Mon accompagnateur Rénov, Financement Aménagement et logement

DDTM : Fonds de restructuration des logements commerciaux

-BPI

-BM :

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, ...)

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 : Poursuivre la réhabilitation et la restructuration urbaine du quartier en transition

DONNÉES (cf fiche SIG Logement MAJ 3-05-23):

CONSTAT

Le quartier du centre est composé, pour majeure partie du centre historique de la ville de Coutras. Ce dernier est caractérisé par la présence de nombreuses bâtisses anciennes mais bénéficiant, pour plusieurs d'entre elles, d'une qualité architecturale certaine. Néanmoins, de multiples immeubles sont frappés par une vétusté et par un fort état de dégradation. Avec le poids des années, et le manque de suivi de leurs propriétaires, plusieurs bâtiments ont vu leur stabilité structurelle se fragiliser. Pour preuve, et depuis 2015, 5 immeubles ont fait l'objet d'un arrêté de « mise en sécurité », 6 font l'objet d'une opération de restauration immobilière et une trentaine de situations de « mal logement » a été relevé.

Aussi, au vu de l'attractivité résidentielle grandissante du territoire, notamment dû à son accessibilité croissante par la métropole bordelaise, la commune souffre d'une raréfaction de sa ressource foncière et donc, d'une augmentation substantielle des prix de l'immobilier. La conjugaison de ces éléments est la cause de nombreuses conséquences fâcheuses pour les publics les plus fragiles : émergence de marchands de sommeil, multiplication des opérations de divisions, pénuries de logements privés et sociaux, etc.

OBJECTIFS

- Rénover/remobiliser la ressource foncière dégradée
- Accompagner les publics victimes de mal logement
- Engager la réhabilitation des friches urbaines
- Améliorer la transition énergétique

ACTIONS À CONDUIRE

- Former les agents en contact avec les publics sur les questions de l'habitat et du logement
- Alerter les professionnels sur les immeubles ciblés par le mal logement
- Rénover le foncier bâti fragiliser (ilot Jules Ferry, rue Anatole France/Pierre Brossolette, Gambetta et quartier de la gare)
- Acquérir et réhabiliter les friches urbaines de la commune (gare de Coutras, foncier SNCF)
- Reconstituer un parc de logements d'urgence

PILOTE

Commune, Service habitat Cali, Mission ville

SERVICES ASSOCIÉS

Bailleurs sociaux, EPF-NA, DDTM, Service habitat Département, MDS, CIAS, CCAS

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : Aide FEDER sur la transition écologique

-Dpt

-Etat : DSIL, Abattement TFPB, TVA à 5,5 % sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Rénov, Mon accompagnateur Rénov, Financement Aménagement et logement

DDTM : ANAH, ANRU, Fonds vert, DPV, Fabrique prospective, Fonds de recyclage des friches

Préfecture : DSIL,

DSDEN SJS : ANS,

DDETS : AAP Plan pauvreté (axe Organisation solidaire la transition écologique/ Réduction des dépenses énergétiques des ménages et Solutions de mobilités écologique et solidaires)

-BPI

-BM :

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, cité de l'emploi,)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 : Garantir l'ordre public

CONSTAT

Depuis peu, la gendarmerie a constaté une baisse de 13 % des atteintes à la tranquillité publique sur la commune de Coutras. Cette baisse s'explique par la présence quotidienne de la police municipale et de la gendarmerie notamment sur le quartier prioritaire comprenant les zones les plus sensibles de toute commune: le centre-ville et la gare. La mise en place de caméras de vidéosurveillance contribue également à cette diminution des atteintes la tranquillité publique. La commune de Coutras dispose de 10 sites couverts par 32 caméras au total, la plupart sont positionnées en centre-ville et le parc est élargi chaque année.

Par ailleurs, la police municipale dispose d'une brigade qui s'occupe des dépôts sauvages mais cette dernière éprouve des difficultés pour identifier les contrevenants.

Depuis quelques années, le territoire doit faire face à un phénomène inquiétant, celui de la multiplication des violences intrafamiliales (100 % d'augmentation des plaintes sur la commune entre 2022 et 2023). Aucun milieu n'est épargné par cette hausse. Sur cette problématique, des moyens de prévention du grand public et de sensibilisation des professionnels pour le repérage de situation sont mis en œuvre par La Cali.

Une autre problématique du territoire est la présence en nombre de SDF qui créent des troubles à l'ordre public. La force publique ainsi que les acteurs sociaux sont démunis face à ces personnes car ils ne disposent pas de moyen d'action autres que la proposition de logement d'urgence, accompagnement social, ... auxquels ces SDF ne souhaitent pas adhérer.

OBJECTIFS

- Établir une veille partenariale de la tranquillité publique
- Prévenir les troubles à l'ordre sur l'espace public
- Lutter contre la dégradation de l'espace public
- Lutter contre les violences intrafamiliales
- Promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement

ACTIONS À CONDUIRE

- Mener des actions de rondes coordonnées avec la gendarmerie nationale et la police municipale
- Renforcer le dispositif de vidéo surveillance
- Poursuivre la prévention contre les violences intrafamiliales auprès du grand public et des acteurs socio-éducatifs
- Poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement autour de la semaine verte portée par le service de la police municipale (salubrité publique), notamment auprès du jeune public
- Travailler autour du rappel à la loi auprès du public jeune en lien avec les établissements scolaires et la commune
- Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, ainsi que les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des intervenants sociaux en gendarmerie,
- Mise en place du « Pack nouveau départ »
- Former les acteurs de territoire sur cette question de violences intrafamiliales

PILOTE

Commune, La Cali

SERVICES ASSOCIES

Gendarmerie, police municipale, ASE, LEPI, l'EN

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

Région

Dpt : soutien dans le cadre d'actions départementales de lutte contre les violences conjugales 2022 - 2027

Services Départementaux PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux – soutien auprès des associations intervenant dans les champs victimes des violences conjugales, intrafamiliales et traites des humains, Accompagnement financier des travailleurs sociaux dans gendarmerie – plateforme repérage et signalement CRIPA – Soutien actions inscrite dans le cadre du schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028 Soutien actions au sein des collèges – soutien acteurs associatifs et actions dans le cadre d'AAP et AILDS.

Etat : FIPDR, Enveloppe DDDFE, MILDECA

DDETS (AAP accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle Aquitaine)

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de rapprochement police population, adultes relais médiateur sociaux, ...)

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 : Redonner au quartier en transition une certaine attractivité résidentielle

CONSTAT

L'attractivité d'un territoire repose en grande partie sur la qualité résidentielle et la proximité des infrastructures et des services. Le Libournais bénéficie d'une réelle dynamique d'accueil de nouveaux habitants au profit de plusieurs communes de La Cali, dont Coutras qui fait figure de pôle attractif.

En effet, la commune bénéficie d'un certain nombre de services publics, d'équipements culturels et sportifs, de commerces de proximité et zones commerciales qui lui donne ce rôle de 1^{ère} polarité au sein de l'agglomération. Elle attire donc – au quotidien - des habitants des communes voisines et offre aussi la facilité à ses résidents de se déplacer vers Libourne et Bordeaux grâce à la qualité et pluralité de desserte en transport (TER, Calibus, Coutradette, Calivélo). L'attractivité reste encore fortement liée à l'accessibilité en voiture puisque les nouveaux habitants dans la sphère de Coutras s'installent en suivant la D674.

ENJEUX

L'attractivité est un enjeu à la fois pour attirer de nouvelles populations dans un but de mixité sociale, et également pour favoriser le maintien des ménages vivant dans le quartier dès lors que leur situation socio-économique évolue positivement.

Si la dynamique associative relatives aux loisirs, à la culture et aux sports a pris un tournant avec le contrat de ville (nouvelles associations locales) et la nouvelle municipalité, l'enjeu reste de développer les services ou équipements qui sont encore insuffisants ou limités : garde d'enfants, réputation du collège, insuffisance de médecins et plus particulièrement de spécialistes, distance avec les lycées, vacance commerciale importante en centre-ville, etc.

OBJECTIFS

- Travailler l'image de la collectivité (informer, donner à voir)
- Assurer une capacité d'accueil suffisante des habitants actuels et futurs dans les services (mode de garde, établissements scolaires, centre de loisirs, commerces, etc)
- Aménager et animer l'espace public

ACTIONS À CONDUIRE

- Mettre en place une opération de marketing territoriale
- Veiller au bon fonctionnement urbain du quartier notamment sur les lieux sensibles repérés (ex : passage sous la voie ferrée)
- Poursuivre l'aménagement de l'espace public dans le quartier : création d'aires de jeux pour enfants, adolescents, sécurisation des parcs publics (clôture), installation de mobilier urbain : tables de pique-nique dans certains parcs et le long de l'Isle, bancs, parcours de santé, etc
 - Mobilité des seniors et des handicapés, créer des parcours santé « tous publics ».
 - Favoriser les déplacements doux
 - Limiter la circulation des poids lourds

Ces actions veilleront à être conduite en tenant compte des usages et besoins des habitants par le biais du Conseil Citoyen ou de marche exploratoire / diagnostic en marchant réalisé de manière ciblé et ponctuel.

PILOTE

Ville de Coutras, bailleurs, Etat, Cali

SERVICES ASSOCIES

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

Région

Dpt : soutien dans le cadre du d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 - 2027

Services Départementaux PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux – soutien auprès des associations intervenant dans les champs victimes des violences conjugales,

intrafamiliales et traites des humains, Accompagnement financier des travailleurs sociaux dans gendarmerie – plateforme repérage et signalement CRIPA – Soutien actions inscrite dans le cadre du schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028 Soutien actions au sein des collèges – soutien acteurs associatifs et actions dans le cadre d'AAP et AILDS.

Etat : DSDEN/SDJS : Appel à projets ANS

DRETS/DRAC; Appel à projets C'est mon patrimoine

DDTM : ANAH, Fonds vert, Fabrique prospective, DSIL, Abattement TFPB, TVA à 5,5 % sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Rénov, Mon accompagnateurRénov, Financement Aménagement et logement

BPI

CDC :

Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de rapprochement police population, adultes relais médiateur sociaux, ...)

PROJET

C- Vivre mieux dans son quartier

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°9 : Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

DONNÉES (2019) :

Taux de scolarisation des 15-24 ans : 41,7%

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 30,1%

Part des lycéens scolarisés en lycées professionnels et dont le PCS du représentant légal est défavorisé : 70,4%

CONSTAT

Le décrochage scolaire est constaté de plus en plus tôt chez les jeunes. Parfois les parents sont dans une situation de très grande difficulté intellectuelle et mentale et se pose alors la question de leur capacité à avoir une attitude éducative suffisante envers leurs enfants.

La gendarmerie fait le constat d'une augmentation considérable du nombre de cas de harcèlement scolaire. Malgré le protocole PHARE de l'éducation nationale destiné à former l'ensemble des enseignants sur la problématique, les personnes en relation avec le public jeune est peu sensibilisé à la question et ne dispose pas des outils nécessaires pour agir.

OBJECTIF

Il convient de donner une place plus forte à la réussite éducative dans le nouveau contrat de ville, en prenant en compte toutes les étapes éducatives :

Petite enfance

- Renforcer en quartier prioritaire la socialisation éducative dès 2 ans.
- Intensifier le développement d'actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé.

Réussite scolaire

- Prévenir les ruptures éducatives de territoire
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Lutter contre l'absentéisme
- Développer la prise en compte des enjeux de santé des élèves
- Installer un lycée sur la ville de Coutras pour pallier l'absence de lycée de proximité

Parentalité

- Travailler le parcours de l'enfant et du jeune de 0 à 25 ans et les transitions (entrée maternelle, CP, 6ème, 2nde)
- Englober la parentalité dans le projet éducatif pour rappeler leurs devoirs aux familles et accompagner la parentalité dès le plus jeune âge de l'enfant
- Renforcer les liens et maintenir l'investissement des parents dans l'éducation et Accompagner les parents dans la réussite de leurs enfants.

Harcèlement scolaire

- Sensibiliser et former un maximum de personnes sur la problématique du harcèlement scolaire.
- Traiter la problématique du harcèlement au plus tôt.
- Sensibiliser les parents aux risques des réseaux sociaux

ACTIONS À CONDUIRE

Petite enfance

- Développer en complément de l'accueil des enfants de deux ans en milieu scolaire (Toute petite section pour les moins de 3 ans) un accueil complémentaire (place en crèche, LAEP, actions collectives spécifiques, ...)
- Former le personnel de la crèche à la dynamique culturelle
- Développer le café des parents proposé par Esprit de solidarité pour la petite enfance

Prévenir le décrochage scolaire

- Développer les accompagnements individualisés et collectifs en direction des publics les plus fragiles (Devoirs faits, CLAS)

- Proposer des lieux calmes pour le travail scolaire hors établissement (ex : Bibliothèque, espace jeunes, ...)
- Développer l'aller vers pour les activités de socialisation péri scolaire : sport, culture...

Parcours éducatif

- Coordonner les acteurs locaux sur la question du parcours des jeunes sur le quartier prioritaire,
- Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur les classes passerelles (entrée maternelle, CP, 6ème, 2nde), en mettant en place des actions spécifiques (sur les devoirs, sur le harcèlement scolaire, sur l'autonomie dans le travail, l'utilisation des transports en commun vers le lycée, etc).
- Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions.

Développer le champ des possibles des jeunes

- Mettre en place des actions d'orientation, de parrainage, etc afin de formaliser les projets professionnels des jeunes et redonner ainsi un sens à leur scolarité, tout cela en lien avec le club d'entreprises (orientation 1 et 3), le CLEE du Libournais, la Mission Locale plateforme 1 jeune = 1 solution, et les autres acteurs de l'orientation (la Région, le Département, l'EMA (espace métier aquitain), CMAI).

Parentalité

- Améliorer le captage des parents et renforcer le réseau parentalité du QPV et intégrer les assistants familiaux dans la boucle des partenaires en raison de leur capacité à agir.
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre famille et école ou de nouveaux modes d'implication des parents dans la scolarité de l'enfant.
- Organiser une réunion publique à la rentrée scolaire et plus tard dans l'année pour favoriser la participation des parents à la scolarité de leurs enfants et expliquer aux familles de manière pragmatique les codes de l'école, les règles, les risques relatifs aux réseaux sociaux et aux écrans en général...
- Prévoir une offre adaptée en matière de sport, de loisir et de culture (travailler avec eux cette offre) et maintenir ouvert les équipements sportifs le soir et le week-end, et les vacances scolaires.
- Profiter du potentiel de connaissances culturelles de la Microfolies de Coutras pour ouvrir les jeunes à toutes formes de cultures voire de métiers culturels
- Créer un lieu ressources comme Les « Bulles girondines » (Villenave d'Ornon), lieu hybride dédié à l'enfance et la parentalité et ouvert à toutes et tous (enfants, parents, grands-parents, professionnels, associations)

Harcèlement scolaire

- Mettre en place un groupe de travail sur cette problématique qui se réunirait régulièrement et en lien avec le CISPD
- Mettre en place de la sensibilisation ou des formations à destination des personnes travaillant au contact du public jeune en complément du plan triennal de formation PHARE pour tous les enseignants de l'EN.
- Sensibiliser le jeune public aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne <https://www.cnil.fr/fr/10-conseils-pour-rester-net-sur-le-web> ou « 10 conseils pour rester net sur le web » (CNIL)

Santé

- Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des jeunes dès le plus jeune âge (EN, ARS,...),
- Déployer le plan santé/adolescent (alimentation, prévention des addictions, prévention contre l'obésité, prévention de l'éducation affective et sexuelle)
- Lutter contre les **carences alimentaires des enfants** qui pénalisent les enfants les plus en difficulté par le dispositif « petit déjeuner à l'école » et les repas à 1 euro, **gratuité ou repas à 1 euros pour les collégiens les plus en difficultés**

PILOTE :

Éducation Nationale, Ville de Coutras, La Cali, Mission Ville, Mission Locale

SERVICES ASSOCIES

Cofinancements

Droit commun mobilisable

-CAF : CLAS, REAP, LAEP, bonus mixité, bonus territoire, aide bonifiée dans le cadre de création de place en crèche et bonification au fonctionnement si convention territoriale globale avec la commune, aide au démarrage des MAM, 1000 premiers jours

-Région : soutien scolaire gratuit, orientation

-Département :

Petite enfance : Aide annuelle au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, visant à soutenir les structures qui s'engagent dans le dispositif « places réservées » - RPE (relais petite enfance) – soutien investissement Crèches – Accompagnement réalisé par services MDS et PMI- soutien à des projets (AAP et AILDS) + acteurs associatifs.

Ado : accompagnement à des actions de soutien à la scolarité - Soutien projets éducatifs, de santé, citoyens, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques sous forme d'AAP – aides individuelles (bourses – Pass culture – projets sportifs – aide alimentaire) – d'accompagnement des jeunes au sein de la Maison des Adolescents et des Points Accueil Écoute – centre de santé sexuelle – services Départementaux : MDS – Pôle jeunesse territoriaux - Appel à projets collègues – dispositif jeunes en action -

-État :

→ EN : Fonds « Notre école faisons là ensemble », Dédoublment des classes de dernière section de maternelle, de CP et de CE1, classes UPE2A, Devoirs faits, vacances apprenantes...

→ DRAC : Éducation artistique, Pass culture, orchestre à l'école, DEMOS,...

→ SDJES : Pass sport, sesame, ...

→ MILDECA : compétences psychosociales

→ FIPD : prévention à destination des enfants, des jeunes et des familles

-BPI : FISO ? AAP pour le financement du développement complet de l'enfant dès la petite enfance, l'accompagnement éducatif renforcé et le parcours d'insertion

- Communauté d'agglomération du Libournais

- Ville de Coutras

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture : PRE, Cité Educative, Cité de l'emploi, actions réussite scolaire et accompagnement des parents, AAP ANCV, Cordées de la réussite, Internats d'excellence, « monstagedetroisieme », PaQte

Action d'accompagnement à la réussite éducative et à la parentalité

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°10 : Renforcer l'accès aux soins et la prévention à la santé

CONSTAT

Sans qu'à ce stade cela soit formellement confirmé par des statistiques, les observateurs s'accordent sur l'idée d'une forte hausse des troubles de santé mentale suite à la crise sanitaire dans les QPV. S'il n'y a pas de données spécifiques pour les « quartiers », l'Assurance Maladie note une très nette hausse des atteintes suite à la crise sanitaire : hausse des troubles dépressifs, anxieux et des troubles du sommeil. Les problèmes de santé sont une réalité sur ce territoire et le manque d'offre entraîne un certain renoncement aux soins. En effet, à la problématique générale de l'accès aux soins à Coutras, se rajoute la problématique de la mobilité. Ce frein que constitue la mobilité empêche les habitants de se rendre à Bordeaux voire à Libourne pour accéder à des soins.

Parallèlement, le problème de santé mentale progresse sur le territoire notamment chez les tous petits. Les troubles apparaissent de plus en plus tôt. Néanmoins, le problème de la santé mentale n'est pas à cantonner aux enfants, beaucoup de personnes âgées sont isolées. Il y a une augmentation des tentatives de suicide. Certaines personnes ne sont pas suivies par ignorance ou par manque de moyen.

La problématique des réseaux sociaux est une des causes des troubles mentaux chez les plus jeunes. Il y a une utilisation débridée et inappropriée des réseaux chez ces derniers. Les parents ne sont pas préparés et ne savent pas surveiller et mettre des barrières à l'utilisation des réseaux par leurs enfants. Cette mauvaise utilisation des réseaux sociaux peut amener à des détresses psychologiques et ce de plus en plus tôt. Depuis peu, des enfants arrivent à l'école avec des états mentaux sans précédent.

OBJECTIFS

La politique de la ville est susceptible d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé. Ces actions doivent également favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les enjeux relatifs à la santé sont de plusieurs ordres :

- Renforcer l'accès aux soins des habitants du quartier,
- Faciliter l'accès aux soins des habitants du quartier,
- Accompagner les politiques de prévention à la santé.
- Porter un projet de soin à l'échelle du territoire et consolider l'offre existante
- Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé du libournaise
- Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services de santé de proximité
- Renforcer les moyens de l'urgence médico-sociale
- Développer des actions en direction des publics prioritaires (jeunes, seniors, handicapés)

ACTIONS À CONDUIRE

- Développer, à destination des professionnels du quartier prioritaire des formations Premiers Secours en Santé Mentale, à structurer en lien avec le contrat local de santé mentale (CLSM)
- Consolider et renforcer l'offre de soins existante en menant une réflexion intercommunale avec le centre hospitalier visant à fluidifier le parcours des patients à orientation psychiatrique, participer à restructurer l'offre de soins en psychiatrie au niveau de l'agglomération (équipe mobile, permanence), renforcer les prises en soin des patients à orientation psy, chirurgie en extra-hospitalier,
- Déployer un plan santé adolescents (alimentation, prévention des addictions, promotion de l'éducation affective et sexuelle, santé mentale) à destination des collégiens de Coutras
- Développer les actions préventives en termes de santé bien-être (sport, alimentation de qualité et approvisionnement, etc), et de santé mentale
- Une réflexion peut être menée avec le département sur la perte d'autonomie en faveur des seniors pour favoriser leur accompagnement et leur maintien à domicile le plus longtemps possible.
- Lutter contre les violences intrafamiliales
- Promouvoir l'éducation à la protection de l'environnement
- Offre des services Départementaux en faveur des jeunes PAEJ –Points d'accueil, Ecoute, Jeunes pour renforcer les actions de prévention santé (addictions, alimentation sexualité (Bagatelle pour la métropole) et RÉSEAU SANTÉ SOCIAL JEUNES EN LIBOURNAIS (RSSJL)

- Profiter de l'expérimentation par le Département des maisons mobiles des solidarités, appelées "Bus en +" pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, à compter de novembre 2023 (PMI, informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance, dépistage santé sexuelle, vaccinations)
- Travailler avec l'ARS la mise en place dans les QPV les différentes équipes mobiles
- Développer la Télémédecine et téléexpertise

Pilote

ARS, Éducation Nationale, Ville de Coutras, CLS/CLSM, La Cali
CALI, ETAT, ARS, (dept) ASE, MDSI, PMI, CAF

SERVICES ASSOCIES

PMI, Bus en + (CD)

Co Financements

-ARS : Maisons de santé pluridisciplinaires (aide au démarrage ARS, CD, centre de santé participatif (Fonds pour l'innovation du système de santé,), Appel à projets Fonds d'accompagnement « HLM accompagné »

+Conseil Départemental+fonds CPAM)

Conseil départemental

Commune

Financements politique de la ville

État : BOP 147 (actions, médiateurs santé,..) , FIPDR, MILDECA

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°11 : Améliorer l'accès au droit

DONNÉES (2019):

Taux de pauvreté : 34,8%

Part des familles monoparentales dans le QPV : 25%

Part de population immigrées dans la population : 6,7%

Accès aux prestations RSA, APA, AH : 25 à 30% de non recours

ENJEUX

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé. Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés: information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue, complexité des demandes, du rôle des institutions...

Le premier enjeu est donc de lever ces freins et de permettre un véritable accès au droit, aux droits en général, et à l'ensemble des services, en accompagnant les usagers et en accompagnant/renforçant/adaptant les outils de communication et de traitement des demandes utilisés par les services concernés.

Permettre l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives aux non recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés : communication et procédures adaptées, accompagnement des usagers, consolidation du maillage de services spécialisés, ...

OBJECTIFS

- Développer la lutte contre le non recours en recherchant les personnes qui ne font pas valoir leurs droits (non recours subi ou choisi)
- Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits en développant l'apprentissage de l'outil numérique à tout public
- Former les personnes à l'accueil des structures sur le repérage du non recours
- Développer l'apprentissage de la langue française (si besoin)

ACTIONS A CONDUIRE

- Développer le « Aller vers » pour lutter contre le non recours aux droits et prévenir la désaffiliation sociale (ex : en pied d'immeuble, dans des associations, au collège, etc)
 - Créer des lieux de compétences intergénérationnelles où les jeunes pourront accompagner les personnes âgées ou en difficulté par rapport à la fracture numérique sur des usages loisirs, ludiques
 - Favoriser l'accompagnement des habitants dans les quartiers prioritaires, en formant des médiateurs ou des professionnels-ressources sur le terrain (travailleurs sociaux, médiateurs, CAE Ville, adultes relais)
 - Accompagner et soutenir l'épicerie sociale et solidaire et les jardins partagés, veiller au solution de relai lors des fermetures (vacances)
 - Pratiquer une tarification favorable aux habitants de la commune et du quartier pour l'accès aux services culturels et sportifs municipaux (choix des élus)
 - Sensibiliser et former à la prise de RDV médicaux sur téléphone / visio, et créer des espaces confidentiels pour permettre la tenue de ces RDV
 - Expérimenter une procédure d'accueil des usagers dans certains services municipaux qui permettrait d'analyser avec quelques questions la situation socio-économique / socio-professionnelle d'une personne et son non recours éventuel
- (*) 2 adultes-relais portés par l'Espace de vie sociale « Esprit de solidarité » déjà présents sur le quartier sur la médiation sociale et autour du numérique
- Développer les formations FLE, alpha FLE (si besoin)

Pilote

CCAS de Coutras, Espace France Services, La Cali

Services associés

CAF, CDAD, CD33, (CLIC)...

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : aide secteur associatif d'accès aux droits

-Dpt

-CAF :

-État. Fonds d'innovation et de transition numérique, Plateforme Solidarité numérique, Pass Numérique, Chèques numériques, France Services, Conseillers Numériques, Fabriques Numériques de territoire, Fonds d'innovation et de transition numérique, DGD des Bibliothèques

DRETS/DRAC; Appel à projets C'est mon patrimoine

-Drac : AAP L'été culturel

-DSDEN SJES/ : FDVA

-DDETS : AAP Alimentation, AAP Plan pauvreté /Lutte contre la grande exclusion (lutte contre l'exclusion numérique, lever des freins administratifs pour favoriser l'accès aux droits, offre d'accès aux biens de première nécessité)

-DDTM/ : Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés »

ANCT : fabriques prospectives sur renforcer l'accessibilité à l'alimentation durable dans les QPV

-Cali :

-Communes :

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions des associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits (CDAD, Info Droit, CIDFF, Alifs,..)

Cali

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°12 : Promouvoir la mobilité sur le territoire

DONNÉES

Train : 22 passages journaliers vers Bordeaux et 24 depuis Bordeaux (en semaine)

5 passages journaliers vers Angoulême et 5 depuis Angoulême (en semaine)

16 passages journaliers vers Périgueux et 15 depuis Périgueux (en semaine)

1 000 déplacements domicile-travail vers Coutras réalisés depuis une commune de La Cali

Coutras profite d'une bonne fréquence de desserte TER en bénéficiant de l'offre des lignes de TER en liaison avec Bordeaux, Angoulême et Périgueux. La Métropole Bordelaise étant le pôle urbain le mieux relié.

Bus : La ligne 8 du Calibus (Coutras-Libourne) est la plus fréquentée

Vélo : Le déploiement de Calivélo avec une station à la gare de Coutras

L'offre de mobilité présente sur le territoire de La Cali semble pouvoir répondre à de nombreux motifs de déplacement au sein même du territoire.

OBJECTIFS

- Accroître l'utilisation des transports en commun disponibles depuis le quartier prioritaire
- Lever les freins psychologiques

ACTIONS A CONDUIRE

- Informer sur les transports en commun par des actions « aller-vers » et sur le nouveau dispositif Calivélo
- Solliciter auprès de la SNCF une augmentation du nombre de passages journalier par TER en direction de Libourne et Bordeaux
- Multiplier les actions de « randonnées urbaines » intramuros, vers Libourne et vers Bordeaux.

PILOTES :

La Cali (service transport), la Plateforme Mobilité du Libournais

SERVICES ASSOCIES

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région

-Dpt

-Etat.

DDETS : AAP Plan pauvreté/ emploi, AAP et accès au travail pour tous (développement de solutions mobilité solidaire, accompagnement et amélioration des conditions de vie des travailleurs pauvres)

-BPI

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (actions d'accompagnement, ,)

Région :

BPI :

D- Faire citoyenneté

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°13 : Maintenir le Conseil Citoyen dans la gouvernance

CONSTAT

Aujourd'hui on fait face à une crise démocratique, politique et sociale. En 2014 la loi Lamy a souhaité faire une place aux habitants au sein des instances de pilotage. Celui du quartier prioritaire de Coutras, composé de 30 membres à son début en 2015, a connu une très forte perte de fréquentation, avec un noyau dur de moins de 10 membres.

OBJECTIFS

- Mobiliser les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie et tous les projets relatifs à leur quartier
- Consulter les habitants et les acteurs du quartier en tant qu'expert d'usage sur des projets du quartier afin que les solutions soient le plus adaptées possibles aux problématiques soulevées.

ACTIONS A CONDUIRE

- Définir avec clarté les missions des conseils citoyens et garantir la capacité d'échange et d'informer,
- Accompagner le renouveau du Conseil Citoyen de Coutras en suscitant notamment l'engagement des jeunes
- Faire participer le Conseil Citoyen de Coutras aux instances collégiales des conseils citoyens sur le département afin de créer une synergie, une dynamique, de partager les bonnes pratiques et de mutualiser les outils
- Accompagner les habitants à se saisir des actions participatives, les associer, les rendre acteurs

Pilote

Ville de Coutras, La Cali, Mission Ville, Conseil Citoyen

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région

-Dpt

-Etat

-Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (financement d'actions, financement de formations)

DPT

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°14 : Lutte contre toutes les formes de discriminations

DONNÉES

En France, dans les 1 514 quartiers prioritaires où habitent 5 millions de personnes, le chômage est de 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale. Un diplômé bac+5 de plus de 30 ans a 22% de chances de moins d'occuper un emploi de cadre lorsqu'il est issu d'un quartier prioritaire.

Part des personnes de nationalité étrangère dans la population : 23,2%

Un enquête Aresvi de 2021 indique :

- 77% des personnes enquêtées disent avoir subi des discriminations au cours des 12 derniers mois
- 80% des personnes enquêtées disent avoir été témoins de discriminations
- 35% des personnes ayant subi des discriminations ont vécu des formes de mépris

CONSTAT

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers à accéder à leur droit, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques-succession de décisions de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liées à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des quartiers. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues car le plus souvent niées dans leur réalité par les pouvoirs publics : pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, ...

OBJECTIFS

L'enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité des mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire.

- o Sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et privés aux discriminations, par la formation aux sujets de genre, à l'orientation sexuelle, la laïcité, le handicap, la violence, les origines ethniques (racisme)...

ACTIONS À CONDUIRE

- o Prévenir en intervenant en milieu scolaire sur la compréhension de ce phénomène en développant la connaissance de l'histoire et les sanctions en cas de discriminations (dépôts de plainte, défenseur des droits)
- o Former à la lutte contre les discriminations les professionnels (les élus locaux, éducateurs, sportifs, animateurs, bénévoles, bailleurs sociaux, fonctionnaires en lien avec le public, les enseignants, ...)
- o Questionner les habitants sur les faits discriminants ressentis ou vécus
- o Développer les actions sur les représentations négatives des quartiers et de leurs habitants, et plus largement les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie, le sexisme et l'homophobie notamment en milieu scolaire mais pas uniquement en quartiers.

Pilote

Mission Ville, Éducation Nationale, La Cali (CISPD)

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : plan régional de lutte contre les discriminations

-Dpt

-CAF

-Etat

DDETS

-Cali

-Communes

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de lutte contre les discriminations,)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°15 : Veiller à l'égalité femmes/hommes

DONNÉES (2021)

Part des femmes dans le QPV : 55,7%
Part des 0-24 ans dans la population féminine : 28,9%
Part des 25-29 ans dans la population féminine : 43,7%
Part des plus de 60 ans dans la population féminine : 27,4%
Part des familles monoparentales dans le QPV : 25%
Part des femmes DEFM des catégories ABC : 51,4%
Part des filles scolarisées en collège : 41,6%
Taux de scolarisation des femmes de 15 à 24 ans : 45,1%
Part des filles scolarisées en lycées filière générale ou technologique : 52%
Part des filles scolarisées en lycée professionnels : 37,5%

CONSTAT

L'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet de première importance. Il existe toujours dans notre société des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. Le dernier Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) vient de manière concrète lutter contre les violences faites aux femmes, prendre en compte la santé des femmes, renforcer l'égalité professionnelle et économique et développer la culture de l'égalité. Dans les quartiers prioritaires la prise en compte de cette question est primordiale car plus que sur les autres territoires les femmes vivent les inégalités de façon quotidienne.

OBJECTIFS

Depuis leur création dans les années 1970, les institutions dédiées alors à la "condition féminine", puis aux droits des femmes et aujourd'hui à l'égalité femmes-hommes, ont deux principaux enjeux, l'un correctif et l'autre transformatif. Le premier est de lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, à savoir non seulement assurer l'égalité des droits avec les hommes, garantie par la Constitution, mais également l'égalité de traitement, au besoin par des actions correctrices de l'existant. Le second objectif est de lutter contre les stéréotypes de sexe dans tous les domaines, de promouvoir une culture de l'égalité pour avoir une action transformatrice sur les rapports sociaux.

La politique d'égalité femmes-hommes bénéficie d'une dynamique forte dans un contexte sociétal de mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes. Cette politique associe des **mesures spécifiques** à destination des femmes et la **prise en compte transversale des enjeux de l'égalité** dans d'autres politiques publiques. Par exemple, l'objectif d'égalité femmes-hommes est intégré dans les politiques d'emploi, de lutte contre la pauvreté, de santé, etc.

Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), s'engagent à se saisir de la promotion de l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants, comme une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération.

ACTIONS A CONDUIRE

- Développer la culture de l'égalité dès le plus jeune âge en travaillant cette question dans les établissements scolaires
- Accompagner les femmes vers l'émancipation en favorisant l'intégration, la levée des freins à l'emploi (garde d'enfants, ...) et l'accompagnement à l'emploi
- Former les acteurs de la sécurité et les institutionnels à l'égalité Femmes Hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, et aux enfants.
- Mieux accueillir et accompagner les victimes de violences intrafamiliales
- Faciliter les dépôts de plainte notamment par l'accueil par l'intervenante sociale en gendarmerie de Libourne, en faisant connaître les structures compétentes du territoire en poursuivant la diffusion du support de prévention « stop aux violences intrafamiliales » ; et en faisant connaître les mesures existantes pour protéger la victime en poursuivant la sensibilisation des professionnels : éviction du accompagnement psychologique des victimes,
- Accompagner les auteurs des faits afin de prévenir la récurrence
- Faire connaître les mesures prises en faveur de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales afin d'améliorer la prise en considération de toutes les victimes de violences, sans discrimination de genre et quels que soient les types de couples ou de familles.

Pilote

Mission Ville, Ville de Coutras, La Cali (CISPD)

SERVICES ASSOCIES

CIDFF

Mobilisation des co financements

Droit commun mobilisable

-Région : aides sur des actions visant l'égalité homme/femmes, aides pour lever les freins à l'emploi des femmes

-Dpt : Projets soutenus dans le cadre : du plan d'actions Départemental pour la diversité et l'égalité 2022 - 2027 – soutien financier et accompagnement/formation, sensibilisation des acteurs associatifs et agents du Département contribuant notamment à promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes (sport, culture, action sociale, développement social) – plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027

-État. FIPDR, Enveloppe Déléguee Départementale pour les droits des femmes

DDETS : AAP accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle Aquitaine

-CAF

-Cali

-Communes

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (Financement d'actions de lutte contre les discriminations, actions d'information aux droits des femmes ou à l'accès aux droits..)

PROJET

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°16 : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité

CONSTAT

Préalable nécessaire au déploiement d'aides financières de la puissance publique, les valeurs de la république et la laïcité sont des sujets trop souvent écartés car considérés comme « acquis » ou « pas assez opérationnels » face à l'urgence des besoins exprimés par la population. Or on constate que cela n'est pas le cas et qu'il est absolument nécessaire de communiquer, enseigner, échanger sur ces sujets en créant des espaces de dialogues, assurant des relais, effectuant une veille active sur le quartier afin que les principes de base républicains soient compris et non remis en cause.

Les poussées religieuses et communautaristes remettent en cause le modèle républicain français et s'opposent parfois directement et frontalement à lui, c'est ce qui est qualifié de séparatisme. Plus généralement, beaucoup de familles font reposer l'éducation de leurs enfants sur des valeurs humanistes et sociétales qui ne sont pas seulement à rapprocher des dogmes religieux mais plutôt en complémentarité avec l'histoire de France, de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la construction de la nation et de la République Laïque, une et indivisible. Ces fondements du vivre ensemble, parfois mis à mal par le sentiment de déclassement et de précarité, les poussées religieuses ou communautaires, sont à réaffirmer haut et fort dans les quartiers et autour des moyens de péréquation qui sont mis en œuvre par la politique de la Ville.

OBJECTIFS

L'objectif est donc de mener des actions, des événements, des formations, sur les valeurs de la république et la laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise.

- mener des ateliers de la laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées.
- créer des événements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires (sur le modèle des journées Laïcité du collège des Dagueys à Libourne)
- maintenir et renforcer une offre de formation Valeur de la République et Laïcité pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire
- créer un réseau de référents laïcité/ Valeur de la République et Laïcité sur le territoire avec des réunions de réseau
- effectuer une veille active des questions de Laïcité et Valeur de la République et Laïcité sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des événements.

PILOTE

L'éducation nationale, La Ville, La CALI, La Préfecture, La Sous-Préfecture

SERVICES ASSOCIES

MOBILISATION DES COFINANCEURS

Droit commun mobilisable

- Dpt
- Etat : FIPDR,
- CAF
- Commune

Financements Spécifiques mobilisables

Bop 147 politique ville Préfecture (financement et suivi des formations VRL et financement d'actions en lien avec les Valeurs de la République et la Laïcité)

ANNEXES : Indicateurs de résultats

ORIENTATIONS AUTOUR DE L'EMPLOI (1 à 4) :

- Activité du réseau de coordination locale des acteurs de l'emploi, l'insertion, la formation et du monde de l'entreprise sur la QPV
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi sur le QPV
- Nombre d'emplois créés sur le QPV et/ou pour les habitants du QPV
- Nombre de parcours d'insertion d'habitants du QPV débouchant positivement
- Evolution des offres de formation sur le territoire
- Création d'entreprises au sein du QPV

ORIENTATIONS AUTOUR DE L'HABITAT (5 à 8) :

- Nombre de café logement organisés
- Evolution du nombre de logement sociaux sur le QPV
- Evolution du nombre de famille
- Evolution des CSP des familles
- Retours des bailleurs sur leur parc respectif
- Evolution du nombre de dépôt de plainte (et leurs nature) dans le QPV

ORIENTATIONS AUTOUR DE LA COHESION SOCIALE (9 à 12) :

- Réussite éducative :
- Evolution de l'indice social des familles
- Evolution du nombre de décrocheurs
- Progression du Taux de réussite au brevet
- Réduire de 10 % les écarts de réussite scolaire entre écoles prioritaires et les autres
- Santé :
- Nombre de personnes formés aux premiers secours en santé mentale sur le QPV
- Evolution du nombre d'actes du centre de santé hospitalo communal
- Implantation de nouveau professionnels de santé et/ou reprise d'activité sur le QPV ou la commune
- Nombre d'action de prévention santé sur le QPV
- Accès aux droits :
- Nombre d'actions visées dans le contrat de ville
- Nombre de personnes relais identifiées et formées
- Nombre de rendez-vous du droit
- Nombre de France Services ou de points de droit créés dans les QPV
- Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires de toute nature.
- Mobilité :
- Fréquentation des différentes offres de mobilité (Train, Calibus, TAD, TPMR)
- Utilisation de la station de vélo situé sur le QPV
- Nombre de randonnées urbaine pour les habitants du QPV
- Nombre de permis de conduire finalisé pour les habitants du QPV
- Nombre de location de scooters sur le QPV

ORIENTATIONS AUTOUR DE LA CITOYENNETE (13 à 16) :

- Evolution du nombre de membres actifs du Conseil citoyen habitants du QPV
- Prise en compte des préconisations des conseils citoyens
- Nombre d'autres formes de participation citoyenne créées
- Nombre de personnes du QPV formés autour des luttes contre toutes les discriminations
- Nombre d'actions visées dans le contrat de ville
- Nombre de personnes relais identifiées et formées
- Evolution du nombre de plaintes (police) et de signalements (défenseur des droits) concernant les comportements discriminatoires de genre.
- Nombre de rendez-vous du droit
- Nombre de France Services ou de points de droit créés dans le QPV
- Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires de toute nature
- Nombre de personnes formées VRL sur le quartier
- Nombre de formations réalisées sur le territoire

